



## Le château de Vendôme : nouvelles approches

GAËL SIMON

**Résumé :** *Le château de Vendôme, un des sites majeurs de l'histoire et de l'archéologie médiévale française, n'a pas fait l'objet des études qu'il mériterait. Loin de combler ces lacunes, cet article, en deux parties, cherche à poser les termes d'une réflexion plus large sur ce site en proposant des hypothèses qui devront un jour être vérifiées. Plus largement, il s'interroge sur les acteurs qui ont vécu sur ce site (comtes, chevaliers, chanoines...), sur leurs finalités et sur leurs réalisations matérielles. L'étude essaie également de rendre compte de la multitude des réalités qui se sont succédé sur le site entre la première mention d'un site fortifié au VI<sup>e</sup> s. et la fin du XVII<sup>e</sup> s., au moment où il est abandonné.*

**Mots-clés :** *Site castral, Château de Vendôme, Bourbon-Vendôme, haut Moyen Âge, Moyen-Âge, Période moderne, Chanoines, Comte, Duc, Chevaliers.*

### Introduction

Pourquoi un nouvel article sur le château de Vendôme ? Quelles sont les nouveautés à faire partager sur ce lieu emblématique de Vendôme ? Ces interrogations sont naturelles dans la mesure où le site n'a pas connu, ces dernières années, d'études archéologiques ou historiques d'envergure. Au mieux, quelques

interventions d'archéologie préventive ou découvertes de documents d'archives par des chercheurs isolés et jamais publiés ont permis de faire avancer lentement la recherche sur ce site majeur de l'histoire et de l'archéologie médiévales. En effet, un certain nombre de données inédites ainsi que la relecture des textes anciens où des vestiges permettent de proposer de nouvelles hypothèses sur les grandes phases de transformations du site castral et sur ses fonctions.

Cet article, en deux parties, se veut donc une longue fresque historique prenant en compte les travaux antérieurs<sup>1</sup> en insistant non pas sur les éléments acquis déjà mis en évidence par Jean-Claude Pasquier dans son ouvrage *Le château de Vendôme, une histoire douce-amère*<sup>2</sup> et impossible de présenter dans le cadre d'un article, mais sur des éléments nouveaux, une vision inédite, des hypothèses à vérifier... Il doit donc être vu plus comme une introduction à une recherche plus large, une base de réflexion plutôt qu'un article de synthèse. En effet, comme vient récemment de le démontrer Joëlle Burnouf, le mot château ne rend pas compte des réalités très diverses dans le temps et l'espace qui se sont succédé sous cette appellation<sup>3</sup>. Il s'agit d'un concept fourre-tout qui regroupe sous le même terme une grande variété d'objets monumentaux et d'acteurs. C'est ce que cet article essaiera de montrer

1. Entre autres, SALIES, 1872 ; TRÉMAULT, 1881 ; DIRY, 1975 et PLAT, 1908.

2. PASQUIER, 2000.

3. BURNOUF, 2016.

en mettant en évidence les différents acteurs et leurs réalisations matérielles dans un espace non pas circonscrit à la partie haute sur le plateau mais à l'ensemble du site castral comprenant également la rue Ferme. Cette étude, qui ne peut s'effectuer que sur le temps long, commencera avec la première mention d'un site fortifié au VI<sup>e</sup> s. jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> s. au moment où il est abandonné.

Nous proposons de distinguer sept grandes phases fondées sur des transformations fonctionnelles du site, regroupées en deux grands ensembles, un premier, du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> s., qui correspond au passage de l'agglomération fortifiée au lieu de résidence des élites vendômoises, et un second, du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s., qui se caractérise par la mainmise du comte-duc sur l'ensemble de l'espace. Le mot château sera au maximum évité et nous utiliserons le terme utilisé à l'époque afin de coller au plus près aux réalités de des habitants de ce site.

## De l'agglomération fortifiée au lieu de résidence des élites vendômoises (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)

Le phénomène urbain sur le territoire vendômois se manifeste à l'antiquité à travers une série d'agglomérations que les spécialistes de la période appellent *secondaires* par opposition à la capitale de cité qu'est Chartres. La présence d'un théâtre sur le site d'Areines, à 1,5 km en amont de la ville de Vendôme actuelle, fait de cette agglomération secondaire la plus importante du territoire. Durant le Bas-Empire, toutes les villes d'occident subissent un triple phénomène de rétractation (voire de disparition), de fortification et de christianisation. Si le phénomène commence à être appréhendé dans toute sa complexité pour les capitales de cités, le phénomène reste peu étudié pour les agglomérations secondaires comme Areines. Disparition totale de la ville ou simple déplacement sur le site de Vendôme ? Cette question reste encore sans réponse par manque de données archéologiques. Quoi qu'il en soit, la documentation écrite laisse transparaître, à partir du VI<sup>e</sup> s. et sur le site de Vendôme, la présence d'un chef-lieu rayonnant sur un territoire de la cité des Carnutes.

### VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> S. :

#### LE CASTELLUM DE VENDÔME COMME RELAIS DU POUVOIR CHARTRAIN

#### Du *pagus* au comté de Vendôme : un territoire relativement stable

Le comté de Vendôme du X<sup>e</sup> s., issu d'un *pagus* mérovingien de la cité des Carnutes, est un territoire très exigu contrôlant deux axes de circulation importants : le Loir qui relie le pays chartrain à l'Anjou et la voie terrestre Paris-Tours<sup>4</sup>. La première mention d'un

*pagus vindocinensis* que nous connaissons est conservée dans la vie de Saint-Leufriad rédigée au VII<sup>e</sup> s. qui localise la *villa* de Selomnes comme une étape du voyage du saint entre Chartres et Tours<sup>5</sup>. Chercher des limites à ce *pagus* ne servirait à rien, car comme l'a montré Dominique Barthélemy, ce territoire correspond à l'aire de domination légale de Vendôme sur ses campagnes dont les contours ont toujours une relative plasticité<sup>6</sup>. La liste des églises comprises dans l'archidiaconé du XIII<sup>e</sup> s. a été utilisée pour en définir l'aire approximative : soit une soixantaine de paroisses concentrées autour de Vendôme.

#### Le *castellum* de Vendôme : un centre pour ce territoire

Au centre de ce *pagus*, se trouve le *castellum* qui doit être appréhendé comme un relais du pouvoir chartrain. Mentionné dès le VI<sup>e</sup> s. par Grégoire de Tours<sup>7</sup>, ce terme peut être associé, même si les preuves manquent, à l'espace castral. Il pourrait prendre matériellement la forme d'un espace de 1,5 ha fortifié par un imposant talus de terre d'une dizaine de mètres de hauteur, précédé d'un fossé d'environ 30 m de large et renfermant très certainement les fonctions d'autorité<sup>8</sup> (**fig. 1**). Son extension en contre-bas du plateau, entre le coteau et le Loir, est probable mais pas assuré. Il renferme une église dédiée à Saint-Lubin<sup>9</sup> probablement fondée à la fin du VI<sup>e</sup> s. En effet, vers 570-575, Pappolus, évêque de Chartres, protesta contre la tentative de Promote de créer un évêché à Châteaudun, qui aurait conduit à un démantèlement du sud de son évêché. Le clergé chartrain semble s'être servi du culte de l'évêque Lubin (mort vers 556/557) pour rétablir son autorité dans la partie méridionale du diocèse en instituant dans plusieurs paroisses et surtout dans les trois chefs-lieux de *pagus* au sud de Chartres, Vendôme, Blois et Châteaudun<sup>10</sup>, le culte de l'évêque comme en témoigne l'existence d'églises dédiées à ce saint<sup>11</sup>.

4. BOUSSARD, 1981 : 241-243.

5. *Acta Sanctorum*, 3<sup>e</sup> éd., *junii* : 95.

6. BARTHÉLEMY, 1993 : 128-133.

7. Grégoire de Tours : 112-115, traité d'Andelot : [...] *quae ad domnum Sigyberthum de regno Chariberthi conscripta pactione pervenerat, cum castellis Duno vel Vindocino et quicquid de pago Stampinse vel Carnotino in pervio illo antefatus rex cum terminibus et populo suo perciperat* [...].

8. Christèle Hervé définit le *castellum* comme une agglomération secondaire fortifiée (HERVÉ, 2003). La fouille d'une partie de ce talus monumental en 2008 n'a pas permis de le dater en l'absence de mobilier, mais son ancienneté est assurée par plusieurs remaniements antérieurs au XII<sup>e</sup> s., période où fut construite la courtine qui repose à son sommet (BRYANT, 2008).

9. Plusieurs aveux du prieur de Saint-Lubin du XV<sup>e</sup> s. localisent l'église dans le château. L'église fut détruite et déplacée dans le faubourg Saint-Lubin dans le deuxième quart du XVII<sup>e</sup> s. sur la demande de César de Vendôme qui réaménagea le château. AN/P/609 : 16 à 21 (XV<sup>e</sup> s. et XVI<sup>e</sup> s.).

10. Seule l'église Saint-Lubin de Châteaudun a pu faire l'objet de fouilles qui ont montré ses origines mérovingiennes (ROBREAU, 1984 : 99-124).

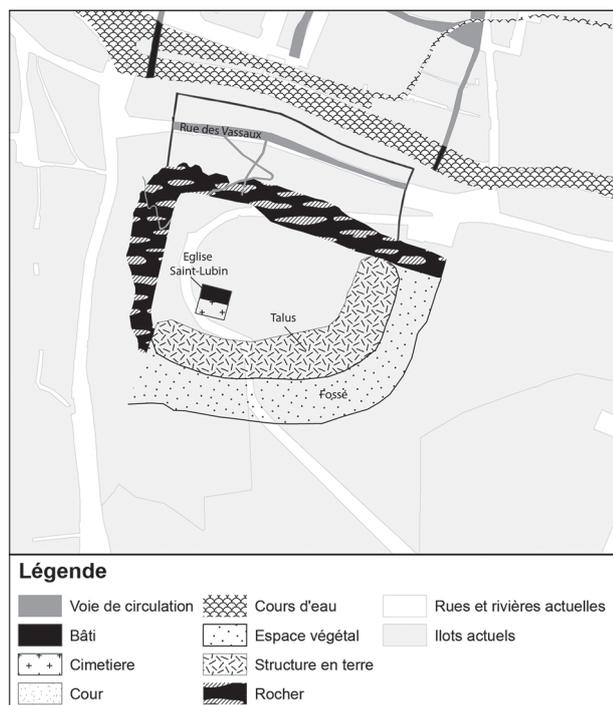


Fig. 1 : Plan du *castellum* au haut Moyen-Âge.

Vendôme, comme toutes les agglomérations de l'époque, se caractérise par sa multipolarité au même titre que les capitales de cité. On retrouve en plus du centre administratif, le *castellum*, des zones habitées certainement peu denses autour de lieux de cultes d'origine païenne ou de lieux de commerce (sur le site de la Trinité, de Saint-Pierre Lamotte et de la Grève). Longtemps décrits comme des *refuges indigènes éphémères*, ces habitats fortifiés ; *castellum/castra* connus dès le V<sup>e</sup> s. sont aujourd'hui considérés comme des centres secondaires du pouvoir dans le cadre de la cité du haut Moyen-Âge. Comme le notait Annie Renoux, cette période (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.) est celle des vastes enceintes collectives où villes et châteaux tendent à se confondre tant sur le plan morphologique que conceptuel<sup>12</sup>. Ces véritables forteresses d'origine publique, souvent de vaste superficie, sont attestées dès l'Antiquité tardive et sont établies sur des sites de hauteur, principalement des éperons barrés qui dominent souvent des agglomérations secondaires antiques, résidences privilégiées de l'aristocratie, concentrant des lieux publics mais aussi le commerce de luxe, elles ont pu favoriser la construction de nouveaux territoires politiques à l'influence durable<sup>13</sup>. La densité d'occupation et leur organisation urbaine n'a été mesurée que depuis que des fouilles de grande ampleur ont été réalisées en région méditerranéenne, comme les travaux de Laurent Schneider sur le

roc de Pampelune qui revêtent une importance toute particulière<sup>14</sup>. Le nord de la France reste dépourvu de fouille de cette importance : le site vendômois pourrait être un formidable terrain pour combler cette lacune.

### X<sup>e</sup> S. : LE *VETUS CASTRUM* COMME LIEU DE RÉSIDENCE DES ÉLITES VENDÔMOISES

Si durant la phase précédente, le manque de données matérielles et textuelles ne permet pas de connaître avec certitude les habitants du *castellum* et leurs actions, les choses changent à partir du X<sup>e</sup> lorsque le personnage du comte commence à être mieux cerné.

#### L'apparition d'une dynastie comtale : les Bouchardises

Le premier comte qu'il est possible de rattacher à l'*honor* vendômois est le comte Troannus, qui apparaît entre 793-816 et dut exercer ses fonctions jusqu'en 833 au moins. Lui succède son fils Troandus qu'on retrouve en 838 comme assesseur de Louis le Pieux et de son frère Drogon pour un jugement avec un *Burcadus abbas* dont nous ne connaissons pas l'abbaye qu'il dessert. En 849, apparaît un autre Bouchard comme souscripteur d'une donation faite par le comte de Dunois, Eude, à sa femme Guandilmodis<sup>15</sup>. En 853, un Bouchard, évêque de Chartres, aurait été un diacre de mauvaise vie nommé par Charles le Chauve, malgré l'opposition de l'archevêque de Sens, Wénilon, et de son propre cousin Audradus. Cet évêque fut *missus* en Blésois et en Orléanais et combattit les Normands en 854<sup>16</sup>.

En 890 et jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> s. la présence continue d'un comte Bouchard dans l'entourage Robertien, marquis de Neustrie puis ducs des Francs, est attestée. Il faut néanmoins attendre 976 pour trouver la première mention explicite d'un comte de Vendôme. Il apparaîtrait logique qu'ils le soient déjà à la fin du IX<sup>e</sup> s. dans la mesure où la documentation du X<sup>e</sup> s. n'indique que rarement le lieu d'origine du témoin ou de l'acteur mais seulement son nom et son titre<sup>17</sup>. Le comte de Vendôme participe au mouvement bien connu de captation des honneurs par les grands qui se mettent à transmettre directement leur charge à leurs fils entre la fin du IX<sup>e</sup> s. et le milieu du X<sup>e</sup> s. Ce phénomène s'accompagne de la régionalisation des aristocraties qui s'explique entre autres par l'institution par les souverains carolingiens de grands commandements en réponse aux raids normands, confiés à des comtes de rang supérieur, cumulant plusieurs comtés et pourvus du titre de marquis ou de duc. Ces commandements étaient souvent associés à un abbatiat laïc qui fournissait la

11. ROBREAU, 1996 : 194-196.

12. RENOUX, 1994 : 64.

13. BOURGEOIS, 2005, 2013.

14. SCHNEIDER, 2008, 2011.

15. CV/16 (849).

16. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 250.

17. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 278.

puissante protection d'un saint et l'accès à de riches domaines où installer des vassaux. Le comté de Vendôme ne possédant pas d'abbaye, les comtes durent certainement chercher à acquérir des abbatiats à l'extérieur du Vendômois comme Bouchard I<sup>er</sup>, le comte de l'an mil, qui fut abbé de Saint-Maur-lès-Fossés, près de Paris. Les honneurs à redistribuer en Vendômois devaient donc être d'un autre type qu'ecclésiastique<sup>18</sup>.

L'arrivée de cette famille à la tête du petit comté de Vendôme à la fin du IX<sup>e</sup> s. a dû s'accompagner d'une série de transformations certainement progressives qui ont conduit à la constitution du *vetus castrum* qui remplace, dans les textes, le *castellum*.

### Le *vetus castrum* : le lieu des *potentes* vendômois du X<sup>e</sup> s.

Le terme de *vetus castrum* semble dénommer un espace réservé aux *potentes*, c'est-à-dire des personnages importants, grands propriétaires fonciers qui dominent d'autres individus tombés dans une dépendance sociale et économique. Il s'agit à la fois d'un lieu sûr, lieu de leur résidence, siège de l'administration du comté et dans lequel ils peuvent traiter de leurs affaires.

#### • Son emprise et sa défense

L'emprise et la réalité matérielle de ce *vetus castrum* peuvent être cernées en croisant à la fois les données archéologiques et les mentions textuelles (fig. 2). En effet, un texte exceptionnel, *Hae sunt consuetudines*, décrit de manière surprenante les tours de guet que doivent effectuer les *milites* dans le *vetus castrum* ainsi que la localisation des postes qui, confrontée avec les données matérielles, permet de restituer l'étendue du *vetus castrum*. Nous reproduisons ici la partie du texte mentionnant les cinq postes de guets : *Isti omnes cum comite ita custodiebant castellum, quod in unaquaque nocte habebat intra vetus castrum v gaitas : unam super portam subtus castellulum, alteram super portam juxta mansionem Salomonis, tertiam supra murum juxta mansionem Gisleberti, et alie due tota nocte circuibant castellum*<sup>19</sup>.

Pour aider à la localisation des lieux de surveillance, nous devons signaler l'existence de la *rua/vicus vassalorum*<sup>20</sup>, connue à travers le surnom de huit personnages qui apparaissent entre le milieu du XI<sup>e</sup> s. et le début du XIII<sup>e</sup> s. Dominique Barthélemy a montré que cette rue correspondait à la rue Ferme, dont le toponyme apparaît dans les textes au XIII<sup>e</sup> s.<sup>21</sup> :

18. MAZEL, 2010 : 29.

19. TV/2 (1005/1030).

20. Les huit chevaliers surnommés de *rua Vassalorum* sont : Teduin et Gislebert (TV/57 avant 1046), Renard (TV/313 en 1083), Fulcrade (MV/12), Fromond (TV/114 en 1057), Joscelin et Geoffroi (première moitié du XII<sup>e</sup> s.), Foulque (TV/625 en 1196-1197) et Foucois Fulcre (TV/633, peu après 1201) (peut-être le même personnage que Foulque ?), la mention de *vico vassalorum* apparaît entre 1040-1060 dans MV/115.

21. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 586.

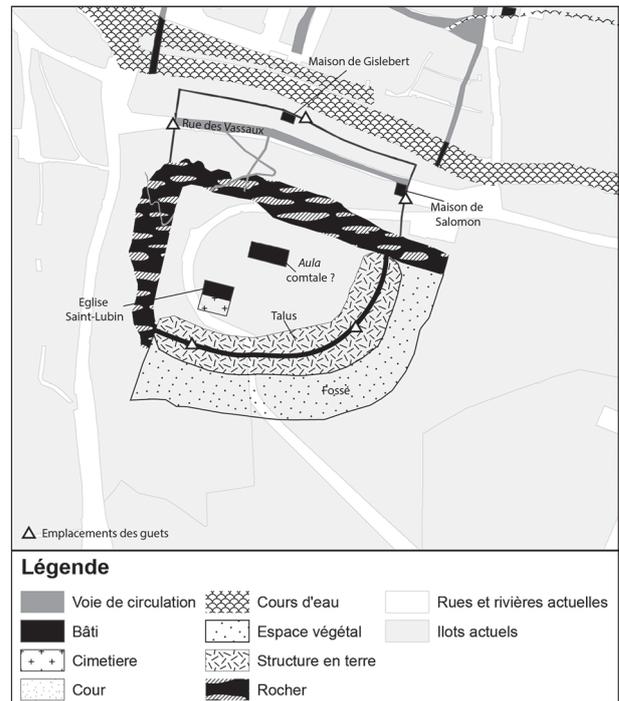


Fig. 2 : Plan du *vetus castrum* au X<sup>e</sup> s.

Il est maintenant possible de placer les cinq lieux de guet :

- le premier guet est établi sur la porte située sous le *castellulum* qui pourrait correspondre à un réduit défensif mis en place plus tardivement à l'extrémité de l'éperon et dans lequel fut érigée une *turris*. Dans ce cas, la porte serait située en contre-bas de ce *castellulum* et pourrait être celle fermant la future rue Ferme ou rue des Vassaux à l'est ;
- le deuxième guet installé sur la porte à côté de la maison de Salomon doit selon toute logique faire face à la première à l'autre bout de la rue. En effet, ce Salomon peut être rapproché de Salomon le Portier mentionné comme témoin dans un acte de la Trinité<sup>22</sup> ;
- le troisième est placé sur le mur à côté de la maison de Gislebert. Il s'agit très certainement d'un mur établi le long du Loir entre les deux portes précédemment décrites. Ce Gislebert est l'un des premiers personnages connus à porter le nom de *rua vassalorum*<sup>23</sup>, sa maison est donc établie dans la rue Ferme ;
- enfin les deux derniers correspondent à la circulation des hommes dans le *castellum* qui peut être interprétée comme la partie haute du *vetus castrum*, délimitée par un talus d'une dizaine de mètres de hauteur dont la date d'érection n'est pas connue malgré une fouille en 2008<sup>24</sup>. Ce talus était précédé d'un fossé

22. TV/94 (avant 1050).

23. TV/57 (avant 1046).

d'une vingtaine de mètres de largeur qui isolait l'ensemble du *castellum* du plateau. La présence d'une courtine n'est pas à exclure, l'observation des photographies anciennes montre que le saillant daté de manière certaine de la fin du 12<sup>e</sup> s. ainsi que les tours semi-circulaires étaient adossés à une courtine de pierre plus ancienne aujourd'hui disparue<sup>25</sup>.

L'emprise du *vetus castrum* du X<sup>e</sup> s. correspond en tous points à celle du château postérieur (au moins du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.) scindé en deux parties par l'abrupt du coteau. La partie basse de 6600 m<sup>2</sup> devait être obligatoirement empruntée pour accéder à la partie haute d'environ 16000 m<sup>2</sup>, le *castellum*, qui n'était accessible que par de petits chemins à flanc de coteau.

#### • Ses fonctions

Le *vetus castrum*, en plus d'être le lieu de résidence des *potentes*, est surtout le siège de l'administration comtale dans lequel la monnaie devait être frappée, les archives conservées et surtout la justice rendue. Nous devons à Dominique Barthélemy une très belle étude sur la justice à Vendôme et dans le Vendômois dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. Selon l'auteur, la justice était rendue dans la curia qui, comme toutes les cours de justice d'avant la genèse de l'État moderne, se caractérise par des configurations changeantes, une certaine informalité et des lieux de réunion divers<sup>26</sup>.

Malgré la multiplicité de ces lieux de réunion, un bâtiment, l'*aula*, en constitue le symbole. En l'absence de fouille, plusieurs indices invitent à localiser cette *aula* au centre du *vetus castrum*. En effet, le texte de la légende de la fondation de la Trinité rédigé au XII<sup>e</sup> s. précise que le comte et sa femme virent, par une fenêtre qui éclairait la façade nord de leur *thalamus*<sup>27</sup> établie dans l'*aula*, tomber trois flammes dans un pré en contre-bas du coteau. Il indique ensuite que cette salle sur le mont est le lieu où est maintenant établie la collégiale Saint-Georges<sup>28</sup> qui pourrait avoir été fondée selon toute probabilité vers 1037. Cette hypothèse, bien qu'émanant d'un texte plus tardif, ne doit pas être écartée et apparaît même, pour plusieurs raisons, séduisante :

- l'examen des maçonneries encore en élévation de la collégiale a montré que le mur septentrional de la nef, conservé sur une longueur de 25 m, est construit en moellons de calcaire très bien assisés et doté de contreforts en moyen appareil sur toute sa hauteur. Une porte constituée elle aussi de blocs de calcaire



Fig. 3 : Mur nord de la nef de la collégiale.

est pratiquée dans ce mur (fig. 3). Cette technique de construction alliant moellons de calcaire et blocs de calcaire taillés pour les éléments architectoniques se retrouve au X<sup>e</sup> s. et durant la première moitié du XI<sup>e</sup> s. dans la vallée de la Loire<sup>29</sup>. La fourchette de datation de cette maçonnerie n'autorise pas son attribution à l'*aula* comtale mais indique le laps de temps durant lequel ce mur pourrait avoir été construit. Il peut donc s'agir d'un mur antérieur à la collégiale ou d'un mur édifié pour la collégiale vers 1037 ;

- l'ensemble du plan de la collégiale au XI<sup>e</sup> s. a été restitué par Gabriel Plat à partir de fouilles qu'il a menées dans les années 1930 (fig. 4). L'étude de ce plan montre clairement une anomalie architecturale : un changement d'orientation entre la nef d'une part et le transept et le chœur d'autre part, indiquant que ce dernier aurait été ajouté indépendamment de la nef et qu'ensuite une simple ouverture aurait été percée pour relier les deux volumes. Cet élément invite à proposer l'existence d'un édifice antérieur à la construction du transept et du chœur qui auraient été édifiés en prenant appui sur lui. Ces arguments ne reposent que sur le plan levé par Gabriel Plat et doivent être considérés avec toutes les réserves possibles ;
- la présence de nombreux contreforts espacés d'environ 3 m tout autour de la nef renforcerait le caractère seigneurial plus que religieux de l'édifice si l'on se fonde sur les travaux d'Alain Châtelain<sup>30</sup> et sur l'inventaire des églises *pré-romanes* en Touraine dressé par Frédéric Épaud qui montre la faible utilisation de contreforts pour ces églises<sup>31</sup> ;
- la position au centre du *vetus castrum* et sa porte ouvrant vers le nord, vers l'agglomération, tendrait à attribuer à cette nef/*aula* un rôle central dans l'organisation de cet espace, d'autant plus qu'elle se

24. BRYANT, 2008, *op. cit.*

25. Destruction de la courtine lors de l'éboulement de 2001.

26. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 654.

27. Chambre à coucher dont ne sait si elle correspond à une réelle pièce ou à une simple partition interne plus ou moins temporaire (RENOUX, 1992 : 185).

28. HALPHEIN, POUPARDIN, 1913 : 150 : *Causa autem edificationis hujuscemodi extitit. Quodam tempore, dominico die, aurora illucescente, contigit consulem una cum uxore ad fenestraam aule qua thalamus ejus illuminatur versus aquilonem faciem posuisse. Erat autem aula in supercilio montis, ubi nunc ecclesia beati Georgii habetur.*

29. PRIGENT, 2012.

30. CHÂTELAIN, 1973.

31. ÉPAUD, 2014.

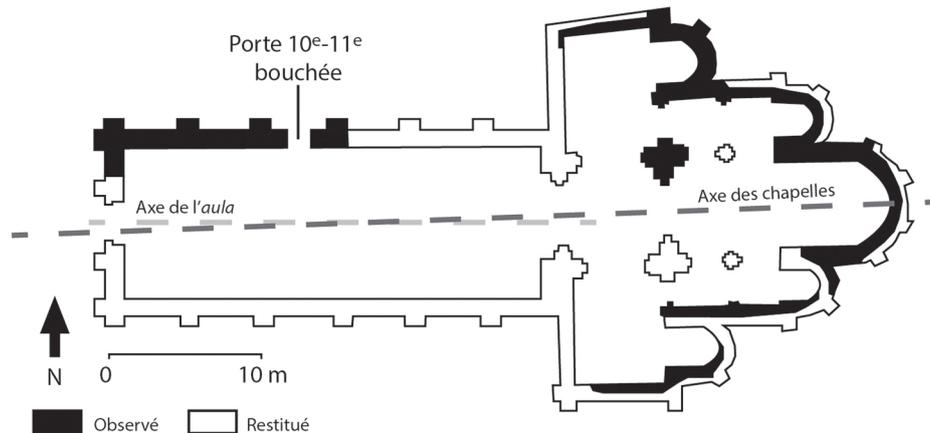


Fig. 4 : Plan restitué de la collégiale.

situé au point culminant de l'éperon, visible depuis le bourg établi en contrebas (fig. 2). Comme l'indique Annie Renoux, l'*aula* est faite pour être regardée et sert à mettre en scène le pouvoir en cristallisant l'attention, mais elle est aussi conçue, de l'intérieur, pour offrir à ses occupants des points de vue qui magnifient la puissance de son détenteur et créent des occasions de délasserment<sup>32</sup>;

Ainsi, la nef de la collégiale Saint-Georges présentant un plan de 29 m de long sur 12 m de large hors œuvre pourrait-elle avoir été, dans un premier temps, l'*aula* comtale de Vendôme du milieu du X<sup>e</sup> et du début du XI<sup>e</sup> s., certainement du temps des ancêtres de Bouchard I<sup>er</sup> jusqu'à une partie du gouvernement de Geoffroi Martel. L'hypothèse est séduisante d'autant plus que ces dimensions ne semblent pas s'écarter de la norme des quelques édifices connus pour la même époque comme Angers<sup>33</sup> ou encore à Fécamp<sup>34</sup>.

En tant que siège du pouvoir, des individus devaient être chargés de l'administration du comté mais aussi de surveiller le monnayage dont onze deniers de Vendôme appartenant à deux types ont été étudiés ou recensés pour le premier X<sup>e</sup> s.<sup>35</sup> À l'exception du monétaire, nous ne connaissons pas le statut des autres agents comtaux. Les charges administratives étant souvent confiées pour cette période à des clercs<sup>36</sup>. La question de l'existence d'une communauté dans le *vetus castrum* de Vendôme se pose donc. Les clercs de l'église Saint-Lubin pourraient avoir joué ce rôle.

Pour conclure, le *vetus castrum* de Vendôme est un espace protégé et très bien délimité qui contraint la circulation dans la vallée au moins sur les itinéraires est-ouest de la rive gauche du Loir, obligeant à passer

par l'autre rive. Il ne s'agit pas d'une simple résidence comtale, mais du lieu de résidence de toute l'aristocratie vendômoise, qui appartient autant au comte qu'à l'ensemble des *milites castri* vendômois qui y assurent le guet. Le comte n'est d'ailleurs que le premier d'entre eux, le *major omnibus*<sup>37</sup>. C'est un lieu dans lequel les *potentes* peuvent régler leurs affaires, stocker les surplus de production et s'adonner au commerce de luxe même si les preuves manquent. Cet espace porte donc en lui une forte valeur symbolique, conférant aux résidents un statut particulier dans la société; c'est l'espace par excellence de *l'entre soi*. En l'absence de fouilles, nous ne pouvons aller plus loin sur l'organisation du *vetus castrum* de Vendôme au X<sup>e</sup> s., mais il ne fait pas de doute que, jusqu'à l'arrivée à la tête de l'*honor* vendômois des Angevins, il s'organisait à la façon d'un palais post-carolingien dont l'extrême diversité, mise en évidence dans des travaux récents, dissimule un point commun : la dispersion fonctionnelle<sup>38</sup>.

#### XI<sup>e</sup> S. :

#### LE VETUS CASTRUM COMME ENJEU DU POUVOIR ANGEVIN

Les acteurs agissant dans le site castral commencent réellement à émerger de la documentation écrite vers l'an mil, au temps du comte Bouchard I<sup>er</sup>, au moment où le Vendômois devient un enjeu important dans le conflit bléso-angevin (fig. 5). En effet, à l'occasion de la vacance du pouvoir ducal entre 956 et 960, après la mort d'Hugues le Grand, les comtes de Blois et d'Angers, les plus puissants, acquièrent une véritable autonomie. Thibaud I<sup>er</sup> de Blois s'empare des comtés de Chartres et Châteaudun et détourne de nombreux fidèles du duc. Grâce à son mariage avec une fille d'Herbet II de Troyes, il acquiert dès 946 des droits sur le Provinçois

32. RENOUX, 2001 : 19.

33. BRODEUR *et al.*, 1998. MESQUI, 1993 : 20-21.

34. RENOUX *et al.*, 1998, *op. cit.* MESQUI, 1993 : 20-21. RENOUX, *op. cit.*, p. 313-319, 346-375, 1992 : 192; 1996 : 28.

35. DIRY, 1999 : 38.

36. LEMARIGNIER, 1959; MAZEL, 2013 : 401-403.

37. TV/2 (1005/1030).

38. RENOUX, 1996, 2010.

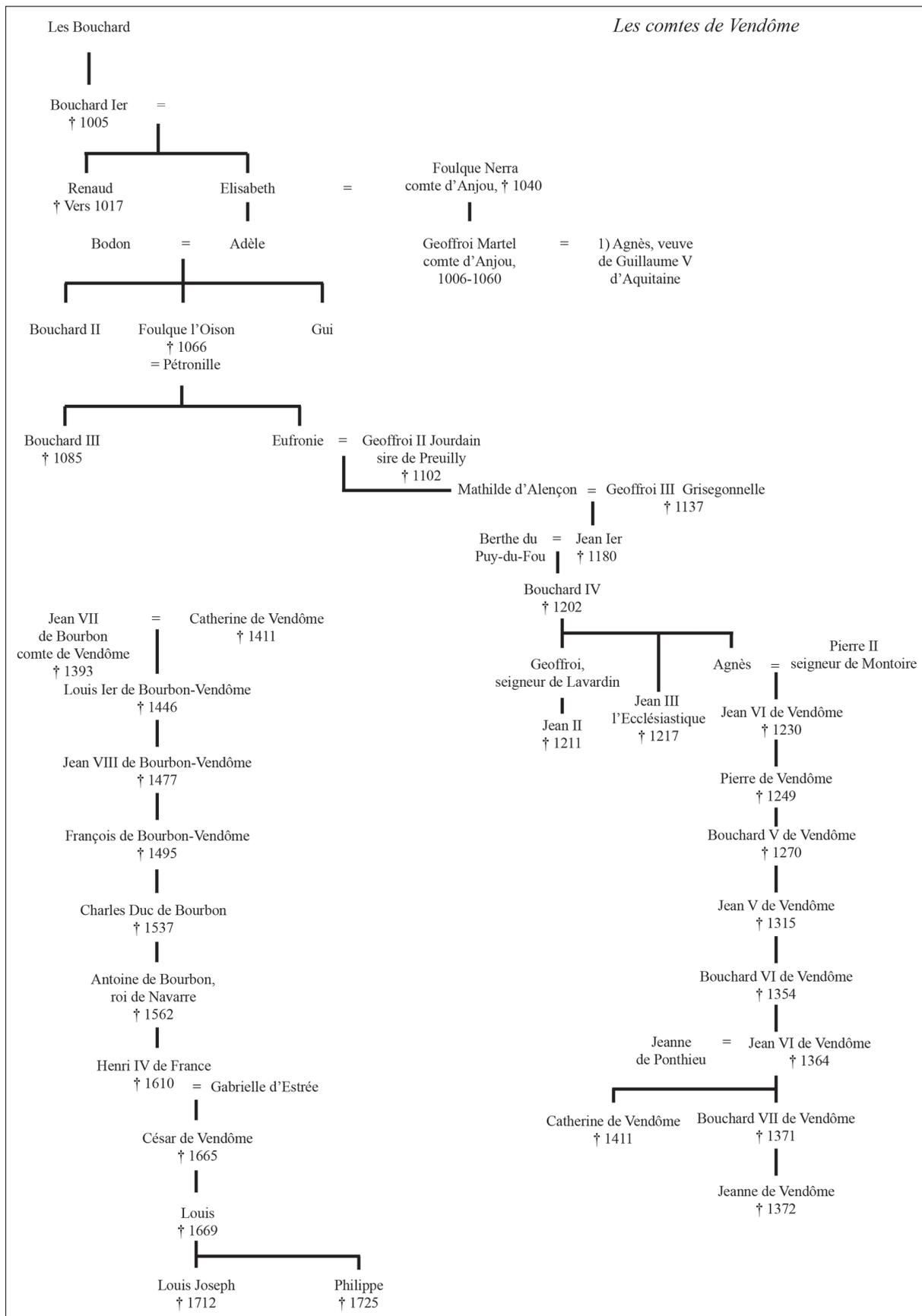


Fig. 5 : Généalogie des comtes et ducs de Vendôme du Xe au XVIIIe s.

et peut-être le Rémois, dans la fidélité directe du roi. De leur côté, les Angevins manifestent les mêmes prétentions. Sous les règnes de Geoffroi Grisegonelle (960-987), Foulque Nerra (987-1040) et Geoffroi Martel (1040-1060), les comtes étendent leur autorité aux dépens des princes voisins par la guerre ou la captation des fidélités : au sud autour de Loudun, au nord dans les franges méridionales du Maine, à l'ouest sur le comté de Nantes, et enfin à l'est sur le comté de Vendôme et contre les comtes de Blois auxquels ils ravissent Saumur (1026) et Tours (1044).

### **Le *vetus castrum* sous Bouchard I<sup>er</sup> et son fils, l'évêque Renaud**

Bouchard, dit le *vénérable*, est le premier comte de Vendôme sur lequel nous possédons un certain nombre d'informations. Sa biographie rédigée par Eude de Saint-Maur vers 1058 se révèle être une source capitale<sup>39</sup>. Envoyé très jeune à la cour du duc des Francs par ses parents, il est éduqué *aux choses célestes et terrestres*. Sa présence auprès du duc puis du roi Hugues est attestée à de nombreuses reprises à partir de 967 ou 968. Personnage-clé du règne, il est honoré par Hugues Capet qui lui donne de l'or et de l'argent mais aussi des *castra* et des possessions dont le comté de Corbeil, le comté de Melun et enfin celui de Paris. Ces possessions s'étendaient en Vendômois sur les *castra* de Vendôme, de Lavardin et de Montoire, mais aussi sur des terres dans la vallée de la Choisille et dans le Maine : il s'agit donc d'une seigneurie de type carolingien, qui se caractérise par une dispersion d'*îlots seigneuriaux* à l'échelle de la Neustrie. À la cour, la rivalité la plus éclatante fut celle qu'il entretenait avec le comte de Blois, Eude, qui, selon Eude de Saint-Maur, était inspirée par le démon et qui le jalousait de ses bonnes actions *quia illum in aula regis sibi preponi atque honorari et diligere a cunctis conspiciebat*. Leur rivalité, selon Michel Bur, se fonde essentiellement sur leur volonté d'investir le gouvernement royal<sup>40</sup>. Les conflits territoriaux les opposant ne seraient que des faits secondaires. Néanmoins, la maîtrise des deux plus grandes villes de Neustrie, Paris et Tours, se révèle au centre de cette stratégie, Bouchard maîtrisant Paris et Eude, Tours. Cette situation poussa Bouchard à chercher des alliances avec l'Anjou.

Son fils Renaud est son successeur au comté de Vendôme. Il arrive à la tête de l'*honor* vers 1005 et meurt vers 1017, après avoir officié en tant que chancelier du roi en 988 et évêque de Paris en 991. Loin d'avoir l'importance de son père, il ne cumule pas les *castra* en vallée de la Seine (ni Corbeil, ni Melun, ni Paris), la charge de Comte de Paris disparaissant avec Bouchard I<sup>er</sup>. Il n'apparaît jamais comme souscripteur d'un diplôme de Robert le Pieux. Dominique

Barthélemy y voit la marque d'une disgrâce qui s'accorderait avec une présence plus importante en Vendômois, mais nous ne savons rien de sa politique à l'exception de son rôle dans le mariage de sa nièce Adèle, fille d'Élisabeth et de Foulque Nerra, avec un descendant du comte de Nevers.

Pour ces deux personnages, dont les possessions et les bénéfices se répartissent à l'échelle de la Neustrie, l'administration de Vendôme et de son territoire pourrait avoir été déléguée à un vicomte appuyé par une communauté de clercs. L'éloignement du comte ayant aussi pu favoriser la prise en main par le parti blésois du territoire vendômois par là-même expliquer la réaction de Foulque Nerra.

### **La domination de Foulque Nerra (1017-1025/1030)**

Olivier Guillot a mis en évidence deux axes principaux dans la politique comtale de Foulque Nerra : celui qui de l'Anjou mène au Vendômois et au roi de France, qui a des ramifications en Touraine, et celui qui, partant du même comté, se dirige vers le sud, vers Poitiers et le pays nantais. Le premier est primordial pour ses conséquences politiques. C'est dans cette optique d'intégration de l'espace vendômois dans la sphère angevine que Foulque épouse, en 987, Élisabeth, la fille du comte Bouchard I<sup>er</sup>. Ce mariage instaure une alliance entre les deux comtés, mais n'apporte aucune prérogative à Foulque sur le Vendômois. Fort de cette alliance et de l'appui du roi, le comte d'Anjou se lance, à partir de 990, dans une lutte contre Eude I<sup>er</sup> de Blois. Le *castrum* de Langeais dans les mains de Foulque résiste en 996 au siège d'Eude grâce à l'arrivée de l'ost du roi<sup>41</sup>. Après cet épisode, le roi Hugues hésite à soutenir Foulque dans l'ensemble de ses actions et accorde une trêve aux Blésois. Cette même année voit la mort d'Eude en mars et la mort du roi en octobre. Les cartes sont rebattues, la veuve d'Eude de Blois choisit le nouveau roi Robert d'abord comme défenseur puis comme époux. Elle reprend aussitôt la ville de Tours à Foulque avec l'aide du vicomte. Dès lors, les bons rapports entre le comte d'Anjou et la royauté sont durement affectés. Dans ces circonstances, l'alliance avec la famille de Vendôme, proche du roi, devient inutile puisque seuls les membres de la maison de Vendôme continuent de profiter des largesses royales. L'alliance vendômoise disparaît donc des préoccupations angevines. La mort de la comtesse Élisabeth en l'an mil intervient donc opportunément !

La donne est de nouveau bouleversée par le remariage du roi Robert le Pieux avec Constance, la petite-fille du comte d'Anjou Foulque Le Bon. Les relations entre le roi Robert et le comte d'Anjou permettent à ce dernier d'en tirer avantage pour lui et ses vassaux. Dans ces conditions, le Vendômois redevient un enjeu et

39. BOUREL DE LA RONCIÈRE, 1892.

40. BUR, 1977.

41. GUILLOT, 1972 : 21-22.

retient l'attention du comte d'Anjou dont l'objectif est de s'assurer qu'il n'y aura pas d'héritier à l'honor vendômois autre que sa fille Adèle qu'il a eue avec Élisabeth de Vendôme<sup>42</sup>. Lorsque l'évêque Renaud, frère d'Adèle, meurt vers 1016, l'honor vendômois revient à son neveu Bouchard II, fils d'Adèle, encore mineur et élevé à la cour d'Anjou. Foulque Nerra, en tant que grand-père de ce dernier, prend en main l'honor du fait de l'absence de sa fille qui réside avec son mari loin des terres vendômoises et angevines<sup>43</sup>. C'est certainement pour contrecarrer l'avancée blésoise qu'il en prend la charge. La date de la majorité de Bouchard II n'est pas connue mais il est certain que son grand-père lui remet son honor qu'il s'efforce de reconstituer et y parvient. Deux questions se posent donc : combien de temps dura cette première mainmise angevine sur le Vendômois et quelles furent les actions que Foulque eut le temps de mettre en place ?

Si le Vendômois tombe sous la coupe des Angevins dès 1017, la date de rétrocession à son petit-fils, inconnue, doit intervenir dans tous les cas avant 1030. En effet, en 1032, Foulque l'Oïson hérite du Vendômois après la mort de son frère. Bouchard II ayant eu le temps de régner sur son comté et de reconstituer son honor, une période de quelques années est nécessaire. Dans tous les cas, même en restituant l'honor à son petit-fils, il a dû garder une forte emprise sur le comté et sur le jeune Bouchard.

Les indices textuels de l'action de Foulque à Vendôme sont assez maigres : une mention en 1021-1022 atteste sa présence au *castrum* de Vendôme dans lequel il délivre une charte en faveur de Marmoutier<sup>44</sup> et le texte *HSC*, rédigé vers 1030, mentionne de nouvelles taxes mises en place par Foulque qui n'existaient pas au temps de Bouchard I<sup>er</sup> : *in tempore quo comes Burchardus vivebat, non erat pedagium neque minagium, non erat in villa nec in comitatu Vindocini, quia comes Fulco illum misit*<sup>45</sup>. Les raisons de l'instauration de cette nouvelle taxe sur la vente du blé reste encore à déterminer : peut-être sert-elle à entretenir l'administration locale et à payer les travaux entrepris dans le *vetus castrum*? En effet, il apparaîtrait que Foulque mit en place dans le *castellum* de Vendôme un réduit ayant accueilli une *turris*.

- *La mise en place d'un réduit défensif : le castellulum dans le vetus castrum ?*

Le rédacteur du texte *Hae sunt consuetudines* en 1030, certainement un *secretarius* du comte, utilise, pour décrire la situation de 1005 et localiser les lieux de guet de l'époque de Bouchard I<sup>er</sup>, l'espace tel qu'il se présente à lui, c'est-à-dire un lieu ayant été

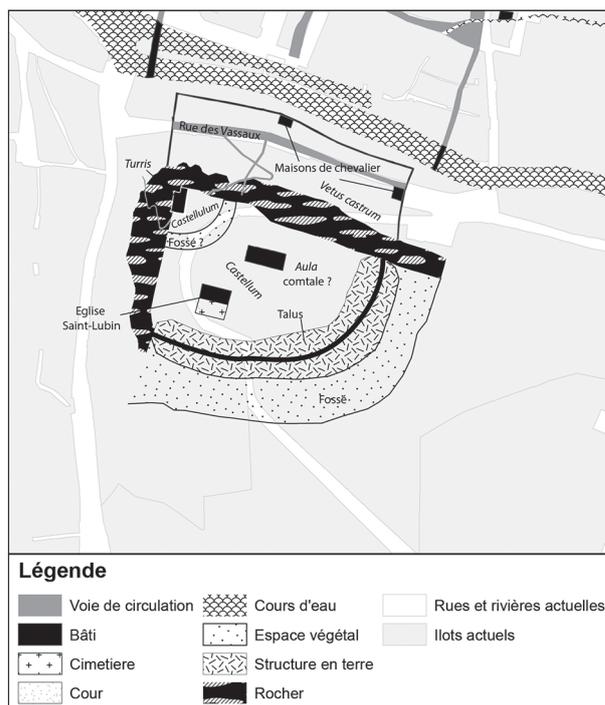


Fig. 6 : Plan du *vetus castrum* au milieu du XI<sup>e</sup> s.

transformé par l'action de Foulque Nerra et de Bouchard II. Ce texte évoque trois espaces distincts (fig. 6) : le *vetus castrum*, le *castellum* et le *castellulum*, correspondant très certainement à l'emboîtement de trois entités. Si le *vetus castrum* et le *castellum* sont des espaces anciens, il nous semble devoir distinguer le *castellulum* qui sert de référence pour localiser la porte occidentale du *vetus castrum*. Avant toute chose, il s'agit d'écarter le caractère anecdotique de cette mention en montrant que ce terme correspond à une réalité utilisée postérieurement : le *castellulum* est mentionné en 1086<sup>46</sup> comme le lieu dans lequel le comte Geoffroi Jourdain autorise une donation en présence des barons. Cette entité établie au bout de l'éperon doit, selon Dominique Barthélemy, être interprétée comme un donjon, qui ne correspond pas à la seule *turris* mais à l'ensemble des bâtiments à fonction seigneuriale<sup>47</sup>. Ce réduit devait être délimité par un fossé ou un mur. L'existence d'un fossé n'est assurée que par des notes manuscrites de l'abbé Gabriel Plat, retranscrites par Jean-Claude Pasquier dans son ouvrage sur le château de Vendôme dans lesquelles il indique qu'un fossé a été comblé *par des remblais [...]* dont la tête est assez visible du côté du nord. Le fossé se prolongeait sur la face sud, la séparant du plateau. De ce côté, il n'a certainement été comblé qu'au XVII<sup>e</sup> siècle lorsque César de Vendôme fit établir la rampe d'accès qui passe justement entre le donjon et

42. GUILLOT : 26.

43. TV/95 (1050).

44. SALMON, 1864 : 52.

45. TV/2 (1005/1060) : Une ambiguïté persiste sur l'identité de Foulque : il peut s'agir soit de Foulque Nerra pendant la tutelle de Bouchard II, soit de Foulque l'Oïson lors de sa première et brève accession au pouvoir comtal.

46. TV/328 (1086).

47. BARTHÉLEMY, 1993 : 585.

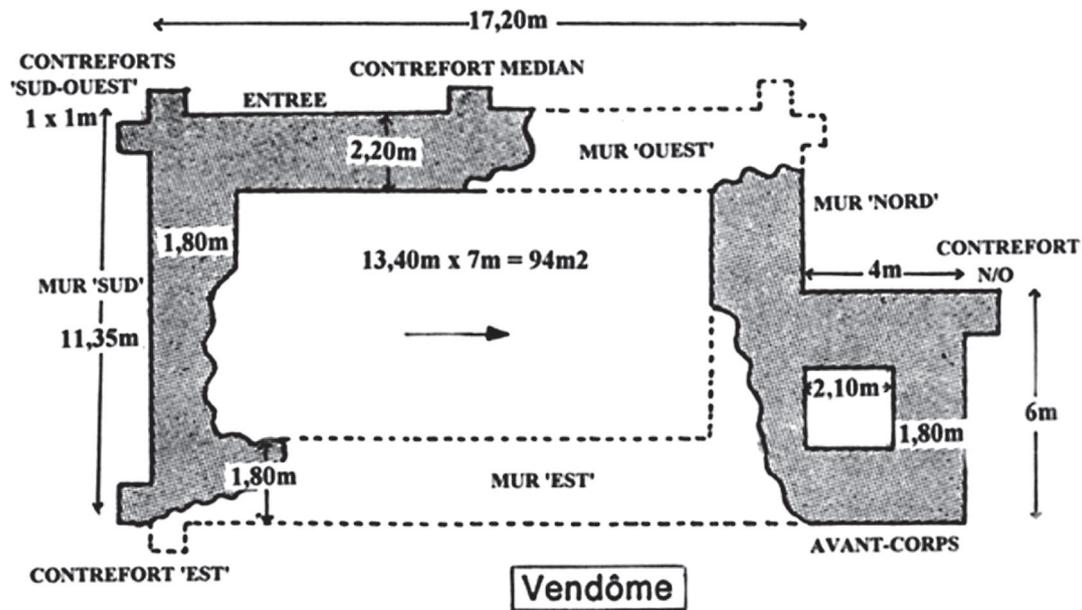


Fig. 7 : Plan de la tour maîtresse de Vendôme (Pasquier, 2000).

les fortifications du château<sup>48</sup>. Les observations menées sur le terrain ont été rendues difficiles par la végétation et n'ont pas permis de confirmer ou d'infirmer les déclarations de l'abbé. Si l'existence de ce fossé n'est pas assurée, celle d'une *turris* l'est.

#### • Une *turris* à Vendôme

Depuis la fin XIX<sup>e</sup> s., un bâtiment édifié à l'angle nord-ouest de l'éperon a attiré l'attention des chercheurs. En 1929, l'abbé Plat reconnaissait dans cet édifice le *fort primitif* du château, mentionné au XIV<sup>e</sup> s. comme la *vieille tour*<sup>49</sup> et ensuite nommée, au moins au XVII<sup>e</sup> s., la capitainerie, lieu de résidence du capitaine du château.

Elle a récemment été réétudiée par Jean-Claude Pasquier dont nous ne partageons pas la totalité des interprétations mais le plan qu'il en a dressé servira de base à l'étude<sup>50</sup> (fig. 7). Détruit lors de la Révolution, cet édifice qui servit de carrière de pierre ne subsiste qu'à l'état de ruine. De forme rectangulaire, orientée nord-sud, cette tour mesure dans l'œuvre 17,20 m sur 11,45 m, l'épaisseur de ses murs variant de 1,80 m à 2,20 m. Seule la moitié du soubassement de sa face occidentale, le retour d'angle du mur oriental, une grande partie du mur sud sur une hauteur de 7 m, ainsi que cinq contreforts et l'avant-corps côté nord sont conservés. Une gravure du XVII<sup>e</sup> s. la présente dans toute son élévation : il s'agissait d'une tour à un étage percé de deux fenêtres et coiffée d'un toit en pavillon certainement plus tardif (fig. 8). Les contreforts ne

montaient que jusqu'au premier niveau d'élévation. Les murs sont édifiés en grande partie en moellons de calcaire local ou de silex, alors que les contreforts et piédroits des portes sont eux construits en moyen appareil bien assisé. Une porte est percée dans la façade occidentale à environ deux mètres du sol actuel. Elle est encore visible sur la gravure du XVII<sup>e</sup> s. et elle est aujourd'hui conservée par un départ de voûte et un piédroit en blocs de moyen appareil de calcaire. Le petit côté nord possède un avant-corps d'environ 4 m de large dont la fonction reste à déterminer. La tour possédait comme seuls éléments de confort un puits et une fenêtre aujourd'hui très remaniée sur le mur méridional.

En l'état des connaissances, nous ne pouvons nous fonder que sur des comparaisons pour dater cette tour, très proche dans ses dimensions, ses techniques de construction ainsi que dans son agencement, des tours de Langeais<sup>51</sup>, Montbazou<sup>52</sup> que des études récentes n'ont malheureusement pas permis d'attribuer avec certitude à Foulque Nerra et de celle de Loches qui lui est attribuée de manière certaine<sup>53</sup> (fig. 9).

La fonction à associer à ces tours a fait couler beaucoup d'encre : fonction résidentielle, fonction militaire ou symbolique ? L'ensemble des débats ne sera pas repris ici, où seuls les éléments permettant de préciser la fonction de la tour de Vendôme seront présentés :

- la présence de contreforts plats fut longtemps interprétée comme des renforts de maçonneries liés à la

48. PASQUIER, 2005 : 29.

49. AN/P/975/04 Comptes (vers 1460).

50. PASQUIER, 2001 : 65-72.

51. IMPEY, LORANS, 1998 : 34-35.

52. DALAYEN, 2003.

53. MESQUI, 1998 : 97-110.

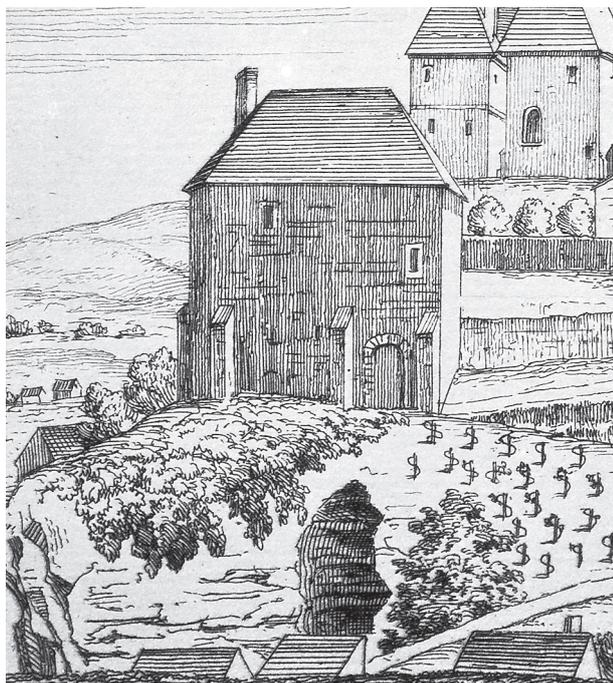


Fig. 8 : Gravure du XVII<sup>e</sup> s. présentant la tour de la capitainerie (coll. part.).

fonction militaire de ces tours. Cette théorie n'est plus retenue depuis les années 1970 et les travaux d'André Chatelain insistant sur leur caractère symbolique<sup>54</sup>. Récemment, Annie Renoux, dans une synthèse consacrée aux donjons du comté du Maine du X<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> s., croisant formes

architecturales et niveau social des commanditaires, a mis en évidence l'existence d'un petit groupe de tours-logis quadrangulaires de taille moyenne et démunies de contreforts, des donjons seigneuriaux postérieurs aux grands donjons princiers ou vicomtaux. L'existence de contreforts manifesterait donc l'exercice de l'autorité supérieure et leur abandon l'extension du contrôle par le pouvoir souverain des constructions aristocratiques<sup>55</sup>;

- le type d'accès est souvent utilisé pour définir la fonction de ces tours : la présence de portes d'accès au rez-de-chaussée correspondrait plus à des tours résidentielles alors que la présence d'un premier niveau aveugle irait dans le sens d'une fonction défensive. À Vendôme, en l'état des connaissances, une seule porte, ouvrant sur le rez-de-chaussée, est connue sur la façade orientale, mais son emplacement près de l'abrupt du coteau ne peut en faire l'accès principal. Ne faudrait-t-il pas plutôt y voir un accès à un balcon ou à une galerie comme à Langeais ? La présence d'un puits inviterait à attribuer à cette tour une fonction résidentielle;
- la valeur symbolique de l'édifice l'emporte largement sur ses capacités défensives et résidentielles : dressée à l'aplomb d'un carrefour constitué des axes de circulation principaux, au-dessus du lieu de marché présumé, cette construction imposante et visible de loin devait impressionner les habitants de Vendôme comme les voyageurs et montrer aux yeux de tous la puissance du nouveau maître du lieu : le comte d'Anjou. Cette tour, manifestation de la haute justice, au moins sur le territoire de la *villa*, est un moyen d'exercer le pouvoir non plus fondé sur l'éventualité d'une présence princière effective

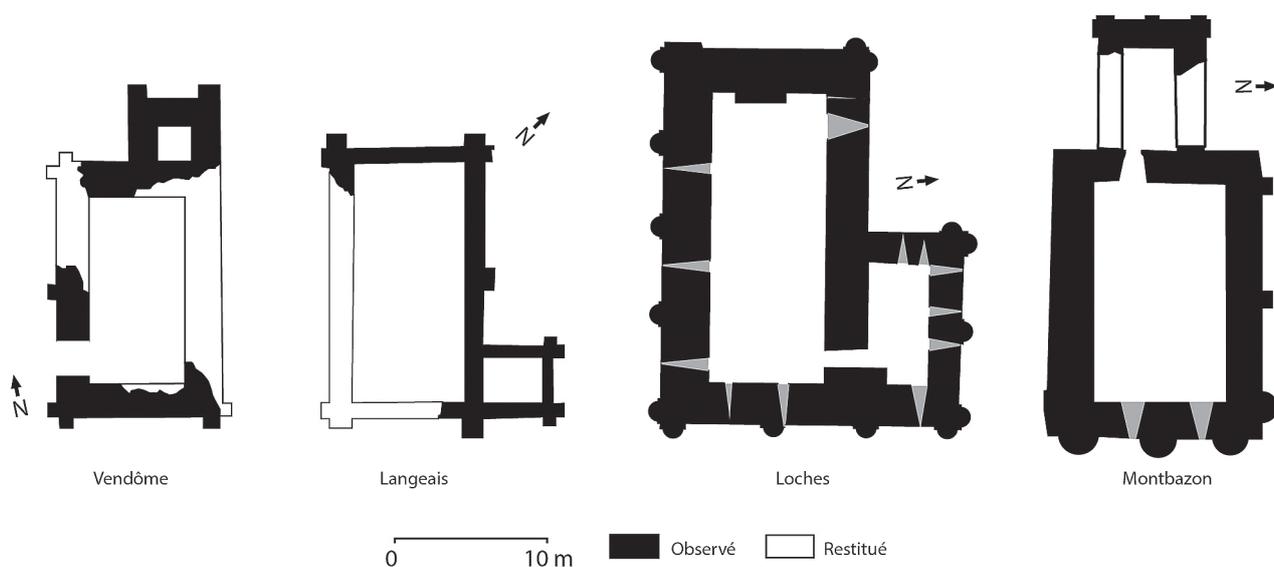


Fig. 9 : Comparaison des plans de plusieurs tours maîtresses.

54. CHATELAIN, 1973 : 160.

55. LORANS, 2014.

mais sur une représentation plus spécifiquement symbolique<sup>56</sup>.

L'attribution de la tour de Vendôme à Foulque Nerra ne repose donc que sur des comparaisons, mais sa fonction symbolique au sein du *castrum* et de la ville de Vendôme s'accorde avec la situation politique du comté dans la deuxième décennie du XI<sup>e</sup> s. Même si les *fragmentum historiae andegavensis* attribués à Foulque le Réchin ne mentionnent pas Vendôme parmi les treize *castella* construits par Foulque Nerra à l'instar de celui de Loches, la chronique précise *et multa alia que enumerare mora est*<sup>57</sup>. Marcel Deyres a mis en évidence de nombreux autres *castella* fondés par Foulque et non mentionnés dans ce texte comme ceux de Montrichard ou de Montbazou, auxquels on pourrait maintenant ajouter Vendôme<sup>58</sup>. Foulque, régnant sur un territoire immense, a trouvé un moyen de matérialiser sa puissance aux yeux de tous même lorsqu'il n'était pas présent. Cette décision était aussi tournée vers les puissants résidant dans le *castellum*. La mise en place d'un réduit dans lequel se dresse la tour correspond à une structuration et une hiérarchisation de l'espace qui doit être interprétée comme le désir du comte de se mettre à l'écart. Ce phénomène se rencontre aussi dans de nombreux *castella* à des dates différentes. Pour ne prendre comme exemples que les *castra* alentour, un fossé est creusé à Blois au X<sup>e</sup> s.<sup>59</sup>, à Châteaudun à la fin du X<sup>e</sup> s.<sup>60</sup> ou encore à Tours après la conquête de Geoffroi Martel de 1044<sup>61</sup>. Cette privatisation d'une partie du *castellum* est certainement la marque du désir du comte de s'extraire des autres *potentes* qui ne voient en lui que le premier d'entre eux. L'affirmation de l'autorité princière passe par la maîtrise de l'espace à une époque où l'emprise au sol manque de fermeté : c'est une façon d'exprimer sa puissance. Le grand est celui qui est capable de s'approprier, de gérer et de mettre en scène visuellement pour son usage personnel une vaste superficie.

Foulque Nerra, initiateur de la réduction du *castrum* vendômois et promoteur de la construction d'une tour, ne dut pas aller jusqu'au bout du processus puisque l'*aula* comtale était encore à son emplacement du X<sup>e</sup> s. quand son fils accède en 1032 à l'*honor* vendômois comme tendrait à le montrer la légende de la fondation de la Trinité.

### L'action de Geoffroi Martel et de sa femme Agnès (1032-1056)

Lorsque meurt Bouchard II, son frère Foulque dit l'Oison lui succède à la tête d'un *honor* sous suzeraineté

angevine qu'il partage avec sa mère, maintenant plus présente qu'au temps de Bouchard II, puisqu'elle est revenue vivre auprès de son père et de son frère à Angers et qu'elle entend bien exploiter sa part (la moitié de l'*honor*) pour vivre<sup>62</sup> (fig. 5). L'entente entre mère et fils fut compliquée et poussa Adèle à vendre sa part à son demi-frère Geoffroi Martel qui n'avait jusqu'à cet acte aucun droit sur le comté de Vendôme. Elle en profite pour porter plainte contre son fils devant son frère pour qu'il soit privé de l'*honor* dans la mesure où, comme le note le scribe de la Trinité, *nec enim decebat ut, qui dehonestabat matrem, per eam possideret hereditatis honorem*<sup>63</sup>. Foulque l'Oison réagit en rejetant les avertissements de son oncle et construit contre lui des fortifications et *castra*<sup>64</sup>. Foulque échoue devant son oncle, qui prend possession de la totalité de l'*honor*. La date précise n'est pas connue mais oscille, selon les auteurs, entre 1032 et 1040, date de dédicace de la Trinité. Pour Olivier Guillot et Dominique Barthélemy, Geoffroi aurait profité de la crise subie par Henri I<sup>er</sup> aux premières années de son règne (1032) et du concours qu'il reçut de Foulque Nerra pour prendre possession de l'*honor* vendômois<sup>65</sup>. En effet, à la mort du roi Robert, le 20 juillet 1031, le fils de Foulque Nerra, Geoffroi (1006-1060), alors âgé vingt-cinq ans, cherche à surpasser son père. Dès l'avènement d'Henri I<sup>er</sup>, il cherche à acquérir deux avantages considérables, la seigneurie sur le Vendômois et le mariage avec Agnès, veuve de Guillaume V d'Aquitaine. Il accède au titre comtal angevin en 1040 et à celui de Tours en 1044. Il meurt en 1060 après avoir restitué la totalité de l'*honor* à son neveu. Il resta donc huit ans à la tête du seul comté vendômois durant lesquels il s'évertua à réorganiser le *vetus castrum* dans son intérêt et celui de sa femme.

#### • Une réorganisation du *vetus castrum*

L'arrivée à la tête de l'*honor* vendômois de Geoffroi et d'Agnès a dû s'accompagner d'une continuation des travaux de réorganisation du *vetus castrum* visant à séparer le lieu du pouvoir comtal du reste des habitats aristocratiques et à le doter d'un nouveau lieu de culte magnifiant le couple comtal : la collégiale Saint-Georges. Ce sont ainsi à la fois les seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui sont soumis au pas du nouveau pouvoir comtal. La durée et la fréquence de la résidence de Geoffroi et d'Agnès à Vendôme durant les premières années ne sont pas connues. La question est de savoir s'ils ont voulu faire du *vetus castrum* de Vendôme une véritable résidence ou bien seulement un lieu de passage pour y régler leurs affaires.

56. RENOUX, 1992 : 179.

57. HALPHEIN, POUPARDIN, 1913 : 234.

58. DEYRES, 1974 : 9.

59. JOSSET, AUBOURG, 2000.

60. ROBREAU, 1984.

61. GALINIE *et al.*, 2014 : 61.

62. TV/1 (Rédaction en 1060) : *ut et ipse pro toto serviret et ipsa dimidium retineret.*

63. TV/6 (1032)

64. TV/6 (1032) : *construxit adversus dominum et avunculum suum munitiones et castra, gravibusque molestiis honoris partem, quam de matre ejus comparaverat, impugnabat.*

65. GUILLOT, 1972 : 46 ; BARTHÉLEMY, 1993 : 297.

• *L'achèvement du castellulum*

Le *castellulum* certainement mis en place par Foulque Nerra pourrait avoir été doté d'une nouvelle *aula* si l'on se fonde sur l'hypothèse du remplacement de l'*aula* du milieu du X<sup>e</sup> s. par la collégiale Saint-Georges vers 1037 (fig. 10). Si cette supposition se révèle exacte, un problème apparaît alors à travers les mentions d'*aula* comtale postérieures à cette date comme celle de 1072<sup>66</sup> : où se situait-elle ? Les réponses apportées à cette question ne sont que pure extrapolation faute de vestiges encore en élévation. L'*aula* pourrait avoir été établie à l'est de la *turris* de Foulque, le long de l'abrupt du plateau. Cette hypothèse est fondée sur les arguments suivants :

- une gravure de 1677 présente un édifice de forme rectangulaire, arasé certainement dès le début du XVIII<sup>e</sup> s., adossé à l'est de la *turris* de Foulque. Possédant deux niveaux, ce bâtiment pourrait avoir des dimensions proches de celles de la nef de la collégiale Saint-Georges, peut-être l'ancienne *aula* (fig. 11) ;
- l'adossement d'une *aula* à la *turris* se retrouve fréquemment comme à Beaugency<sup>67</sup>, Montrichard<sup>68</sup> ou Tours<sup>69</sup> ;
- son emplacement caractéristique dans la *castellulum*, délimité par un fossé et adossé à l'enceinte, se retrouve à Châteaudun, à Tours et à Blois mais surtout à Angers où l'*aula* comtale est installée en rebord du plateau. Cette dernière, visible depuis son plus jeune âge par Geoffroi, aurait-elle pu être son modèle ? ;
- la liste des lieux de réunion des plaids sous le règne de Geoffroi n'évoque jamais l'*aula* du comte. Seul l'*atrium* de l'*aula* est indiqué *in atris aule* : l'*aula* comtale était-elle indisponible pour cause de travaux ? (tabl. 1).

Il ne peut s'agir que de pure extrapolation, mais il ne semble pas inenvisageable, connaissant les actions de Geoffroi dans d'autres domaines, que, lors de sa prise de possession de l'honor vendômois en 1030, il ait fait reconstruire une nouvelle salle, certainement le long de l'abrupt du coteau dans la même disposition que celle d'Angers et bientôt celle de Tours. Cette reconstruction peut s'expliquer par deux raisons non exclusives : le désir de disposer d'un édifice plus commode et celui d'asseoir sa puissance. Ce type de matérialisation de la prise en main d'un nouveau territoire se retrouve à Tours où Geoffroi fit édifier une grande salle à laquelle est accolée une *turris*, très certainement après la destruction de l'édifice blésois<sup>70</sup>. Comme le montrait Dominique Barthélemy dans l'*Histoire de la vie privée*, le jumelage de la tour et du logis, séparés et complémentaires, apparaît comme la

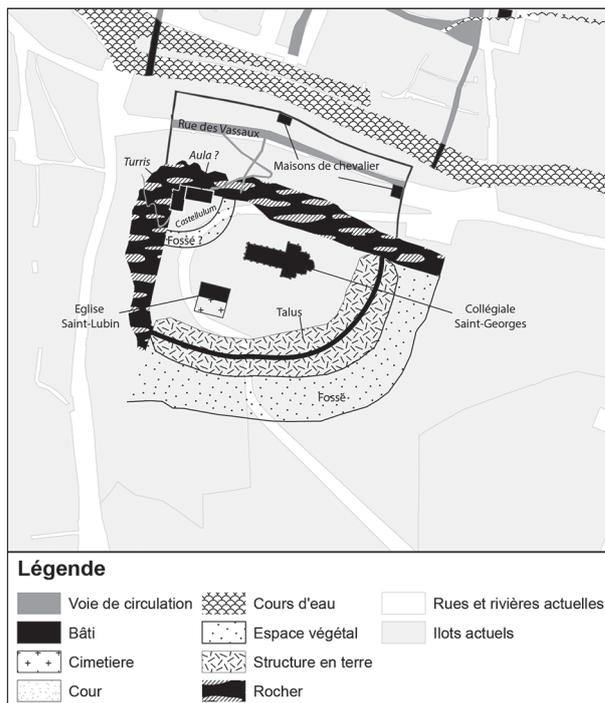


Fig. 10 : Plan du *vetus castrum* à la fin du XI<sup>e</sup> s.

Comte régnant	Date	Localisation du plaid	Source
Geoffroi Martel	1039	<i>Actum vindocini</i>	TV/16
	Après 1046	<i>In plenae curtis</i>	TV/64
	Avant 1056	<i>In atris aule</i>	MV/36
	1040-1049	<i>In curia comitis</i>	TV/79
	1040-1049	<i>In curia</i>	TV/84

Tabl. 1 : Les lieux de réunion des plaids sous Geoffroi Martel (d'après D. Barthélemy 1993 : p. 654-656).

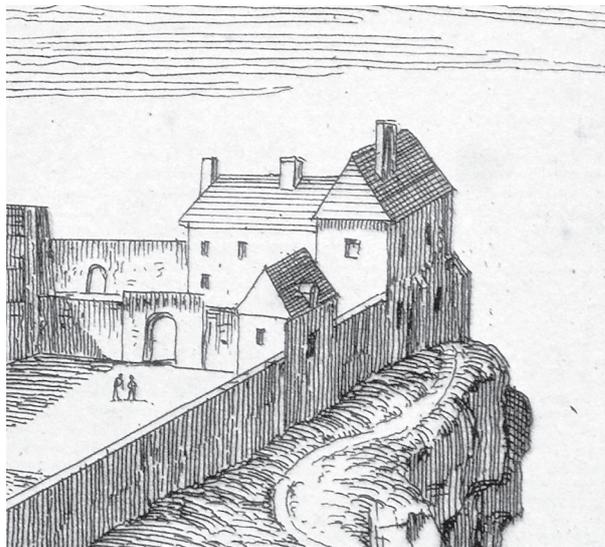


Fig. 11 : Gravure du XVII<sup>e</sup> s. présentant un bâtiment à l'est de la tour de la capitainerie (coll. part.).

66. MV/11 (1072) : *In aula comitis Guidonis*.

67. CORVISIER, 2007 : 5-30.

68. IMPEY, 2000.

69. GALINIE *et al.*, 2014.

70. GALINIE *et al.*, 2014 : 65.

norme dans toute la gamme des demeures aristocratiques<sup>71</sup>, au même titre que l'existence d'une collégiale.

• *La fondation de la collégiale castrale Saint-Georges (1037-1080)*

La fondation de la collégiale Saint-Georges par le comte et la comtesse ne fait pas de doute, la question portant plus sur les raisons et les modalités de son établissement et sur le rapport avec les autres acteurs en présence, les chevaliers et les moines de la Trinité.

La chronique des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise insiste, dans la partie consacrée aux gestes de Charles Martel, sur le rôle joué par Agnès dans la construction de la collégiale Saint-Georges<sup>72</sup>. Les érudits du XIX<sup>e</sup> s. y voyaient une répartition des rôles entre l'homme, fondateur du monastère extérieur, et sa femme, fondatrice de la collégiale domestique : un mythe remis en cause par Dominique Barthélemy qui montre bien le rôle de Geoffroi dans la dotation de la collégiale et celui d'Agnès dans celle de l'abbaye<sup>73</sup>. Une première remarque porte sur le terme même de fondation. Aucun texte médiéval n'utilise ce terme pour la collégiale : à la différence de la Trinité, la collégiale semble seulement édifiée, *edificavit* ; encore un argument qui milite en faveur de la présence d'une communauté antérieure. Cette difficulté d'interprétation des termes a déjà été mise en évidence par Florian Mazel qui insiste sur la nécessité *de distinguer la question de l'ancienneté des lieux de culte de celle de l'origine des communautés*<sup>74</sup>. Il y aurait alors eu à Vendôme, non pas une fondation *ex-nihilo* d'une communauté de clercs, mais seulement sa réorganisation et son transfert depuis l'église Saint-Lubin vers la nouvelle église Saint-Georges, dont la date de construction reste inconnue même si la plupart des érudits locaux s'accordent, en s'appuyant sur le texte du XIII<sup>e</sup> s., sur une fondation aux alentours de 1037, période durant laquelle Geoffroi Martel est parti à Rome. Cette date n'entre pas en contradiction avec les premières mentions de chanoines de Saint-Georges peu avant 1040<sup>75</sup>.

D'un point de vue matériel, le dossier de la collégiale Saint-Georges devrait être repris. Le résultat des fouilles effectuées dans les années 1930 par l'abbé Gabriel Plat n'est connu que par de trop rares notes très succinctes qui n'ont pas autorisé une étude critique du plan qu'il a dressé. Néanmoins, la collégiale telle qu'elle se présentait au XI<sup>e</sup> s., selon le plan dressé par l'archéologue, possédait une nef rectangulaire de 29 m de long et 10 m de large dont seule une partie du mur

septentrional subsiste sur 18 m. Édifié en moellons de calcaire assisés, il était percé d'une porte caractéristique de la fin du X<sup>e</sup> s. et de la première moitié du XI<sup>e</sup> s. avec ses claveaux fins de calcaire. À l'est de cette nef étaient établis un transept et un chœur à cinq chapelles échelonnées légèrement désaxé par rapport à l'orientation de la nef. L'hypothèse d'un transfert de l'*aula* comtale du centre du *vetus castrum* vers l'éperon doit être ici rappelée et peut aider à formuler des interprétations fonctionnelles.

Le couple fondateur ne nous a pas laissé de texte expliquant les raisons de cette construction, mais un certain nombre d'éléments peut l'expliquer. Depuis l'article de Jean-François Lemarignier, plusieurs interprétations ont été données à la fondation des chapitres castraux :

- la première raison résiderait dans le désir d'affirmer son pouvoir en l'enracinant dans le *vetus castrum*. Il s'agissait de faire adhérer le vieux clergé vendômois à la nouvelle famille comtale et d'asseoir son autorité. Chaque nouvelle dynastie comtale qui se succédera à la tête du comté au XIII<sup>e</sup> s. (dynastie des Montoires) ou au XIV<sup>e</sup> s. (les Bourbons) cherchera à acquérir les bonnes grâces des chanoines en les réformant ou en augmentant leur nombre ;
- la deuxième raison invoquée est d'ordre administratif et éducatif : il s'agissait pour les seigneurs laïcs de disposer de spécialistes de l'écrit à leur service. À Vendôme, il faut attendre 1251 pour avoir la preuve de l'action des chanoines dans ce domaine. À l'issue d'un conflit les opposant aux moines de la Trinité, les chanoines de Saint-Georges conservent le monopole de l'enseignement dans la ville. Florian Mazel remet en cause ou plutôt nuance cette explication : en effet, pour ce dernier, la fonction administrative des collégiales, si elle ne peut être niée dans certains cas, doit être relativisée. Il considère que le peu de textes aujourd'hui disponibles pour ces institutions relève soit d'une absence de préoccupation soit d'un manque de moyens pour les conserver ;
- la troisième raison doit être cherchée, selon Lemarignier, du côté de l'affirmation par les fondateurs d'un certain rang manifestant leur indépendance par rapport au roi. La possession d'une collégiale étant selon l'auteur une prérogative royale, la fondation d'un nouveau chapitre sans confirmation royale serait à la fois la marque de l'affaiblissement du pouvoir royal et une manifestation d'autonomie des grands par rapport au roi. Florian Mazel remet là encore cette fonction en perspective en montrant que les lieux de culte ou les communautés religieuses associées à l'habitat de puissants répondent depuis le très haut Moyen Âge aux exigences d'un *ethos* aristocratique qu'il n'a pas lieu d'opposer à la prérogative royale servant plutôt de modèle<sup>76</sup> ;

71. BARTHÉLEMY, 1985 : 402.

72. HALPHEIN, POUFARDIN, 1913 : 62 note c : *Edificavit autem cenobium sancte Trinitatis apud Vindocinum castrum monachosque posuit et abbatem constituit. Uxor vero ejus edificavit in supercilio montis ecclesiam sancti Georgii canonicosque posuit et Capellam Consulibus vocari precepit.*

73. BARTHÉLEMY, 1993 : 387.

74. MAZEL, 2013 : 403.

75. TV/28 (avant 1040).

76. LEMARIGNIER, 1959.

Nom	Citation	Référence
Ansaud	<i>Ansaldus presbytero canonico Sancti Georgii atque Mainardo</i>	MV/160 (1060-1062)
	<i>Ansaldus presbyter</i>	MV/14 (av. 1056), TV/70 (1040-1060)
Eude	<i>Odo decanus</i>	TV/23 (av. 1040) /28 (av. 1040) /58 (1038-1057) /104 (1056)/ 122 (1058)
	<i>Guarinus filius Odonis decani</i>	MV 50 (1060-1062)
	<i>Odo segregarius</i>	MV 81 (1062)
Constant	<i>Constantinus et Constentius, canonici sancti-Georgii</i>	TV/47 (av. 1040)
Constantin	<i>Constantinus et Constentius, canonici sancti-Georgii</i>	TV/47 (av. 1040) TV/84 (1040-1047)
	<i>Constantinus canonicus</i>	TV/301 (1081)
	<i>Diaconus</i>	TV/20 (av. 1040)
	<i>Presbyter</i> <i>Secretarius</i>	TV/308 (1082)
Henri	<i>Henricus clericus</i>	TV/79 (1040-1049)
Hubert	<i>Hubertus, Sancti-georgii canonicus</i>	TV/150 (1061)
Mainordus	<i>Mainordus clericus</i>	TV/25 (av. 1040)
	<i>Ansaldus presbytero canonico Sancti Georgii atque Mainardo</i>	MV/160 (1060-1062)
Morand	<i>Morendus clericus</i>	TV/104 (1056)
Robert	<i>Robertus clericus</i>	TV/104 (1056)/ 74 (1047) /80 (1045-1049)
Rahier	<i>Raherius clericus et uxor ejus</i>	TV/122 (1058) et 152 (1050-1062)
	<i>Raherius canonicus Sancti-Georgii</i>	TV/134 (1060)
	<i>Amelino clerico filio Avesgaldi, Raherio clerico</i>	TV/152 (1050-1062)
Vivien	<i>Nobis Vivianus, Sancti-Georgii secretaries</i>	TV/28 (avant 1040)
	<i>Vivianus clericus</i>	TV/89 (1045-1049)
Wilgrin	<i>Wilgrinus clerici</i>	MV/14 (avant 1056)

Tabl. 2 : Clercs et chanoines du *castrum* de Vendôme autour de 1050.

- une quatrième raison peut être évoquée : c'est dans la *civitas* que se trouvaient le palais comtal et les communautés religieuses de pouvoir (les chanoines de la cathédrale). Dans les *castra*, l'enjeu pouvait aussi être de conférer aux toutes récentes agglomérations castrales un statut symbolique de quasi-cité ;
- la dernière fonction reconnue légitimant l'existence de ces communautés canoniales est à chercher du côté des fonctions liturgiques et mémorielles au bénéfice des familles châtelaines. À Vendôme, cette fonction s'accorde particulièrement bien avec ce qu'est la collégiale Saint-Georges, à savoir un reliquaire géant au service de la famille comtale. Elle sera par la suite une véritable nécropole des familles régnautes, devant la *Saint-Denis* des comtes et ducs de Vendôme. Mais cette fonction de nécropole familiale était-elle déjà présente dans l'esprit des fondateurs ? Nous ne le pensons pas : ni Geoffroi, ni Agnès, ne s'y feront inhumer, le premier tombeau d'un comte de Vendôme installé dans la collégiale étant celui de Foulque L'Oison. Ces inhumations comtales sont placées sous la protection de plusieurs reliques dont le bras de Saint-Georges, acquis selon la légende par Geoffroi Martel auprès de l'empereur de Constantinople, est certainement la plus précieuse. La comtesse aurait fait transporter à la collégiale le corps de saint Gildéric ou Joudry qui avait été déplacé dans le Perche (peut-être dans la paroisse de Chauvigny, à une vingtaine de kilomètres au nord de Vendôme) lors des invasions normandes.

77. MAZEL, 2013 : 404.

L'édifice construit et les reliques apportées, reste à comprendre le statut des hommes chargés de leur vénération, autrement dit, sont-ils des chanoines ? Depuis la *regula canonicorum* de Chrodegang rédigée certainement pour concrétiser les exigences du synode de Ver, la directive *aut monachi aut canonici* n'a cessé de résonner dans les documents législatifs carolingiens, signe d'un faible effet sur les hommes de foi qui, dans leur grande majorité, ne les suivirent pas. Ainsi, le monde des chanoines séculiers pendant le Moyen Âge est-il d'une extrême diversité, déjà observée par de nombreux chercheurs<sup>78</sup>. Il n'est pas rare que ces communautés modestes vivent dans une relative indétermination statutaire, ces hommes étant tantôt désignés comme *clerici*, tantôt comme *canonici*<sup>79</sup>. Leur lieu de culte était désigné simplement comme *ecclesia*, *capella* ou *basilica* et la notion même de collégiale et de chapitre n'apparaît pas avant la fin du Moyen Âge. Ce qui lierait ces hommes entre eux, outre leur titre de *clericus*, serait leur soumission à un doyen, leur attachement à un patrimoine collectif et des obligations liturgiques dont la desserte de la chapelle castrale<sup>80</sup>.

Selon le chanoine Du Bellay, la collégiale fut dotée par le comte d'un collège de douze membres, l'absence d'archives ne permettant pas de confirmer ou infirmer cette proposition ; néanmoins, le tableau suivant (tabl. 2) qui présente l'ensemble des *clerici* connus entre 1040 et 1080 montre un total de quinze personnages qui se sont

78. PARISSÉ, 1993 ; MASSONI, 2007.

79. MATZ, 2001.

80. MAZEL, 2013 : 402.

succédé. Il met aussi en évidence la présence de *secretarii*, Vivien et Eude (aussi doyen), et des chanoines Ansaud, Constant, Constantin, Garin, Guillaume, Rahier qui apparaissent aussi comme des *clerici* du *castrum* de Vendôme. L'attachement à la collégiale pourrait être le moyen d'une évolution de carrière, une reconnaissance permettant de sortir de la masse des clercs. Il faudra attendre la fin du XI<sup>e</sup> s. à Vendôme pour que le statut de chanoine séculier ou régulier soit promptement établi.

Ces clercs/chanoines ne forment qu'une communauté avec l'aristocratie locale, dont ils émanent comme Ansaud, frère de Bouchard de Caresmot, l'un des barons du comte de Vendôme au milieu du XI<sup>e</sup> s. Ils devaient donc loger dans l'enceinte du *vetus castrum* dans la maison que possédait leur lignée : ils faisaient partie intégrante des *potentes*. À Saint-Yriex, Christian Remy a récemment mis en évidence le mélange existant entre *milites* et *canonici*, révélant une forte imbrication de leurs résidences. Issus des mêmes lignages, ils semblent avoir vécu ensemble au sein du noyau castral<sup>81</sup>.

Ainsi, durant la première moitié du XI<sup>e</sup> s., le *vetus castrum* de Vendôme fit-il l'objet d'un début d'appropriation par le comte au détriment de ses vassaux par la définition d'un nouvel espace, le *castelulum*, propre au comte. Le site castral se transforme, il passerait, si toutes les hypothèses étaient vérifiées, d'une agglomération de l'élite carolingienne à un site castral sous domination du comte.

## Le site du château de Vendôme : du départ des chevaliers à la main-mise comtale (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.)

Après un XI<sup>e</sup> s. centré sur la prise en main du *vetus castrum* par le pouvoir comtal au détriment des vassaux du comte, mettant fin à l'idée d'agglomération de l'élite vendômoise, la période qui s'ouvre au XII<sup>e</sup> s. jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. est celle d'un renforcement de cette prise en main par le pouvoir comtal qui se caractérise par un éloignement des chevaliers, une rationalisation de l'espace et une mise en scène plus forte du pouvoir comtal.

### XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> S. :

#### LE CASTRUM COMME LIEU D’AFFIRMATION DU POUVOIR COMTAL ET COMME FORTERESSE

Durant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s., trois principaux phénomènes parallèles sont en action dans le *castrum* de Vendôme : la fortification plus en avant du site du fait des guerres entre rois, l'éloignement des chevaliers qui

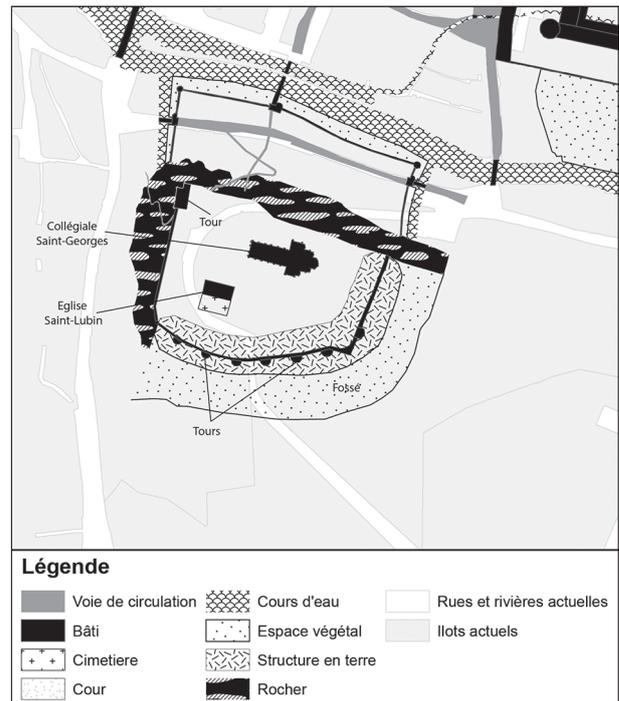


Fig. 12 : Plan du château aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s.

quittent cet espace et la réforme du chapitre canonial (fig. 12).

### Le Vendômois comme zone frontière (1147-1205) et la re-fortification du château

Si les conflits avaient été jusqu'ici de l'ordre vicinal, entre grandes familles, le milieu du XII<sup>e</sup> s. et l'irruption des rois symbolisent un changement d'échelle. L'historique complet des conflits ne sera pas repris ici ; Dominique Barthélemy en ayant déjà fait l'analyse, il s'agira d'en comprendre le déroulement pour mieux en saisir les répercussions sur le *castrum* de Vendôme.

Dans un premier temps, le comte de Vendôme, Jean I<sup>er</sup>, reste dans l'orbite angevine en opposition au comte de Blois, réconcilié avec le Capétien. Ainsi, dès 1148, les premières tensions frontalières se font sentir lorsque Thibaud IV de Blois prend sous sa protection deux propriétés de la Trinité (Lancôme et Libois). L'accession en 1151 à la tête du duché d'Angers d'Henri II Plantagenêt, qui cumulera la même année le titre de duc de Normandie, puis celui de duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor en 1152 et enfin de roi d'Angleterre, en 1154, sonne le début des hostilités (fig. 5).

Sur les conseils de Sulpice II d'Amboise, Henri refuse l'hommage dû au comte de Blois mais laisse le seigneur d'Amboise se faire battre puis tuer en captivité. Saisissant le prétexte du supplice mortel infligé par Thibaud de Blois à son vassal Sulpice d'Amboise,

81. REMY, 2014.

Henri II réunit ses troupes à Vendôme et marche sur Fréteval. Battu par la garnison du château, il cède à Thibaud le château de Chaumont, que le comte fait aussitôt raser. En 1159, Fréteval tombe néanmoins dans les mains du Plantagenêt grâce à une action royale pour favoriser la paix. En 1160, le remariage de Louis VII avec la sœur de Thibaud ruine la paix ; les deux beaux-frères ayant entrepris la reconstruction de Chaumont, Henri II s'en empare et renforce Amboise et Fréteval. L'éloignement pour Noël d'Henri permet à Thibaud de venir assiéger Vendôme et de prendre la ville basse. Le château, en raison de la résistance du comte Jean, n'est pas pris. En 1161, la paix signée place pour un temps le Vendômois hors du théâtre des opérations. Le répit cesse en 1173, lorsque la révolte des fils aînés d'Henri II, attisée par le Capétien, agite tout l'Empire angevin. Bouchard IV, fils du comte Jean I<sup>er</sup>, décide de s'enfermer dans Vendôme contre le Plantagenêt alors que son père bataille à ses côtés. Le Plantagenêt réagit en reprenant la ville et Bouchard doit se retirer dans son apanage de Lavardin. La paix générale revient en 1174.

En 1188, en réponse aux démêlés entre le Plantagenêt et le comte de Toulouse, Philippe Auguste rompt la trêve de Châteauroux et prend Vendôme dont le nouveau comte, Bouchard IV, lui ouvre facilement les portes<sup>82</sup> mais à peine le roi parti que la ville est reprise par Richard<sup>83</sup>. En 1189, la capitulation puis la mort d'Henri II font de Richard le seul maître de tout l'Empire Plantagenêt, le roi de France devant restituer ses prises.

En 1194, alors que Richard est emprisonné, le roi Philippe promet à son frère Jean sans Terre de l'aider à s'emparer du pouvoir. Une des nombreuses contreparties consistait à ce que Trôo, le comté de Vendôme et Fréteval passent sous mouvance blésoise. L'accord, rendu caduc après le retour de Richard et la réconciliation avec son frère, entraîne Philippe à mettre le siège devant Vendôme. Richard se rend à Vendôme qui est décrite par Roger de Hoveden comme *locus ille non erat clausus muro nec ad defendendum aptus, fecit rex tendere extra villam tentoria sua et in eis ita securus ac si esset clausus muro...*<sup>84</sup> Par peur d'être pris en tenaille, Philippe lève le camp pendant la nuit ; Richard, averti, lui tend une embuscade : il s'agit de la fameuse bataille de Fréteval. C'est la dernière bataille que connaîtra le Vendômois dans ce conflit. Après la mort de Richard Cœur de Lion en 1199, Philippe Auguste réussit à démanteler l'Empire Plantagenêt. Par la trêve de 1206, le Vendômois, comme le reste du Grand Anjou, devient terre capétienne et relève désormais de la couronne de France.

82. STUBBS, 1868-1871b : 343 : *Bucardus vero de Vendomio redidit se et terram et castella sua regi Francie et adhesit ei.*

83. HALPHEN, 1903 : 74 : *combustio Vindocini a comite Pictavie Richardo circa medium augusti.*

84. STUBBS, 1868-1871 c, *Chronica magistri Rogeri de Hovedere* : 255.

La principale conséquence de ces conflits fut la nouvelle fortification du château. En effet, jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> s., le château n'était protégé dans sa partie haute que par un important talus d'environ 8 m de haut, certainement surmonté d'un mur. La partie basse (la rue Ferme) était protégée par une courtine reliant deux portes. Une récente étude menée par Simon Bryant a mis en évidence que le saillant établi à l'angle sud-est au sommet du talus, la partie la plus vulnérable des fortifications, pouvait être attribué au milieu du XII<sup>e</sup> s. sur la base de deux archères présentant une baie unique en plein cintre et des fentes de tirs jumelées d'environ 1,50 m de hauteur<sup>85</sup>. Les quatre tours construites en blocs de moyen appareil plaquées contre la courtine primitive dans la partie haute du château pourraient sur les mêmes arguments être attribuées à cette phase. De forme hémicylindrique, elles présentent toutes des archères à niche que Jean Mesqui attribue à la tradition Plantagenêt de la fin du XII<sup>e</sup> s., le Vendômois restant sous cette domination de 1188 à 1206<sup>86</sup>. La construction de la tour de Poitiers dans un premier état pourrait également être contemporaine de cette phase de fortification. Une étude plus approfondie des maçonneries permettrait de s'en assurer.

Cette fortification de la partie haute du château a dû s'accompagner d'un phénomène similaire dans la partie basse où les effets sont plus difficiles à cerner du fait de l'intégration des vestiges dans le bâti civil. L'observation de la porte orientale de la rue Ferme, aujourd'hui intégrée en partie dans une maison d'habitation, a mis en évidence une phase de reconstruction en blocs de moyen appareil identiques à ceux des tours de la courtine de la partie haute. Le même phénomène de consolidation fut observé dans la porte Poterne établie au centre de la courtine septentrionale de la partie basse. Nous savons par des textes plus récents qu'étaient établis devant chacune des portes deux fossés alimentés en eau par le Loir que nous proposons de dater de cette phase de fortification.

### L'éloignement progressif des barons et chevaliers du *castrum*

Nous devons à Dominique Barthélemy d'avoir mis en évidence le phénomène d'éloignement des familles chevaleresques des châteaux comtaux, c'est ce que Jean Richard appelle *la descente des chevaliers hors les châteaux*. Ces chevaliers continuent de posséder des biens en ville et dans la campagne environnante, mais ne semblent plus résider en ville. Il s'agit d'un phénomène essentiellement septentrional puisqu'il n'est pas rare de voir des chevaliers dans les villes méridionales encore au XIII<sup>e</sup> s. Partant du constat qu'après 1160, les notices ne font plus mention de chevalier *de Vendôme*, le surnom étant réservé à la famille comtale et à des

85. BRYANT, 2008.

86. MESQUI, 1993 : 266.

bourgeois et des habitants roturiers, Dominique Barthélemy met en évidence, à partir de l'exemple de plusieurs familles, une diminution de leur activité dans le complexe castral vendômois et un fort investissement dans leurs fiefs ruraux dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. Cet éloignement n'est que relatif ou plutôt progressif, puisque, durant la fin du XII<sup>e</sup> s. et le début du XIII<sup>e</sup> s., on retrouve encore dans les témoins d'actes des chevaliers. Ainsi, lors de l'accord de 1185 entre Bouchard IV et l'abbé de la Trinité sous l'arbitrage d'Henri Plantagenêt, le comte est-il entouré de ses deux fils et de trois grands barons du vendômois : Gobert du Bouchet, Robert de Lisle et Archembaud le Prévôt<sup>87</sup>. Ce mouvement de descente vers le plat pays s'expliquerait pour Dominique Barthélemy par deux phénomènes : une croissance extensive de l'agriculture et le déclin des guerres vicinales qui expliquerait le désinvestissement des châteaux par les chevaliers.

Il résulte de ce phénomène deux changements principaux, d'une part les lignées de chevaliers changent de nom pour adopter ceux de leurs domaines ruraux, d'autre part le site castral est progressivement abandonné par ces familles et l'espace qui devait être occupé par leurs maisons devient libre. C'est le moment où les chanoines de Saint-Georges commencent à prendre possession de certaines maisons dans le *castrum*, certainement du fait d'une réforme qui cadre plus précisément avec leurs vies.

### Les chanoines de la collégiale Saint-Georges : réforme et investissement du *castrum*

Le nombre de chanoines aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. n'est pas connu avec certitude, néanmoins un aveu du XVI<sup>e</sup> s.<sup>88</sup> indique que vers 1430, le comte Louis de Bourbon, revenu de captivité, combla de ses faveurs l'église Saint-Georges, en augmentant le nombre des chanoines de douze à vingt, en créant huit hebdomadiers. Les chanoines étaient donc au nombre de douze avant le milieu du XV<sup>e</sup> s. Selon le chanoine Du Bellay, ils étaient sous l'autorité d'un prévôt pris parmi eux et nommé par le seigneur jusqu'en 1212, date à laquelle eut lieu une première réforme du règlement du chapitre, demandée par le comte Jean III, dit l'Éclésiastique, et menée sous la direction de deux commissaires nommés par le Pape. Les détails de la réforme nous échappent totalement, seule la redistribution des fonctions du prévôt au doyen, nommé par le comte, est connue<sup>89</sup>. Une seconde réforme du chapitre plus importante eut lieu en 1246<sup>90</sup>. Elle organisa plus précisément le chapitre en instituant les charges de chevecier, chantre, fabricier, sous-chantre, syndic, trésorier et chancelier. Cette restructuration du chapitre doit être considérée en plus de l'aspect religieux comme l'affirmation du

pouvoir de la nouvelle dynastie comtale, celle des Montoire qui arrive à la tête du comté en 1217, face à ce collège de chanoines qui, il faut le rappeler, est installé au centre du château comtal.

Sans qu'il ait été possible de les associer à l'une ou l'autre des réformes, des transformations matérielles sont intervenues dans la collégiale. En effet, les fouilles de l'abbé Plat, dans les années 1930<sup>91</sup>, ont mis en évidence une importante phase de transformation durant le XIII<sup>e</sup> s. qui s'est caractérisée par l'adjonction d'un clocher, la transformation du chœur qui passa de cinq chapelles échelonnées à trois par la condamnation des deux chapelles du transept et par un rehaussement du sol qui condamna les anciens piliers du chœur. Les bâtiments canoniaux du XIII<sup>e</sup> s. restent inconnus, seule l'organisation de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., décrite dans l'acte de vente de la collégiale du 24 août 1793, montre la présence de salles à usage communautaire réparties sur le pourtour de la collégiale. Une salle de 9 m sur 3,8 m au sud du chœur est dénommée *la salle du chapitre*, alors qu'au sud était installée la sacristie de 14,5 sur 4,4 m. Il existait également deux pièces au nord de la nef de 5,10 m sur 3,8 m et 5,1 m sur 4,5 m.

Parallèlement les chanoines se mettent à acquérir une partie importante de la rue Ferme. Cette acquisition dut se faire progressivement par l'achat des maisons de chevaliers de la *rua vassolorum*. Ce phénomène a déjà été mis en évidence par Dominique Barthélemy qui le rapproche du phénomène chartrain dans lequel les chanoines de la cathédrale prennent possession du *vicus vassolorum* de cette ville<sup>92</sup>. Dans le cas vendômois, il se fonde sur l'interprétation d'un texte de 1246<sup>93</sup> réglant un conflit entre le chevecier du chapitre et les moines de Fontaine-en-Touraine à propos de la propriété d'une maison de la rue Ferme restant en possession du chevecier. Il pourrait s'agir de la maison donnée par le comte en 1197 à ces mêmes moines<sup>94</sup>. Le règlement du conflit en 1246 ne semble pas à notre sens montrer une acquisition de la rue par les chanoines pour deux raisons. D'une part, un texte de 1254<sup>95</sup> montre que cette maison et le bourgeois libre de toutes coutumes retournent dans les mains des moines de Fontaine : l'acquisition par les chanoines n'est donc que temporaire. D'autre part, les chanoines devaient déjà être possessionnés dans cette rue bien avant 1246, puisque les clercs et les

91. PLAT, 1930, *Notes de fouille*.

92. BARTHÉLEMY, 1993 : 586-587.

93. ADLEC/G/316 : 1 (1246) : Sentence arbitrale de M. le sous-doyen de Notre-Dame de Tours, déclarant qu'une pièce de vigne *au boes la barbe* appartiendra à l'abbaye de Fontaines-en-Touraine et qu'une maison sise à Vendôme en la rue Ferme et une vigne à *chasteau Boeau* demeureront à Henri chevecier du chapitre de Saint-Georges, en payant à l'abbaye 4 livres de monnaies vendômoises de loyer annuel au lendemain de la Saint-Georges d'été.

94. CV/136 (1197).

95. ADLEC/G/316 : 3 (1254), *Vente par Jean d'Espniox et Austache, sa femme aux cheveciers et chapitre de Saint-Georges, moyennant 160 livres de monnaie vendômoise, de toute la dime, tant de blé que du vin qui fut à feu Agathe, dame de Rondon, mère de la dite Eustache, sise dans la paroisse Saint-Martin de Vendôme dans le fief d'Hugues de Saint-Agil, chevalier en 1255.*

87. TV/578 (1185).

88. AN/P/610 (1546).

89. BMV/Ms/328 (1665) : DU BELLAY : 64.

90. BMV/Ms/328 (1665) : DU BELLAY : 67-68.

chevaliers appartenait aux mêmes familles et pouvaient, si l'on se fonde sur le cas du chapitre de Saint-Yrieix, habiter les mêmes maisons. Le départ progressif des chevaliers aurait laissé les maisons aux seuls chanoines qui auraient pu en faire don au chapitre en tant que tel. La disparition du toponyme *rua vassalorum* vers 1200 et l'apparition du *vicus firmatus* en 1215<sup>96</sup> et 1239<sup>97</sup> atteste du changement de population qui s'opère dans cette rue.

#### XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> S. : LE CHATEL DE VENDÔME COMME LIEU DE POUVOIR

Les phénomènes observés lors de la phase précédente perdurent et s'amplifient durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Le *chastel* subit une nouvelle phase de fortification liée aux conflits de la Guerre de Cent Ans, une guerre qui favorise le pouvoir comtal en le renforçant. Les chanoines continuent leur politique d'acquisition dans la Rue Ferme d'autant plus qu'ils se trouvent à plusieurs reprises favorisés par le pouvoir comtal (fig. 13).

#### Une re-fortification du *chastel*

Comme lors de la phase antérieure, ce sont des logiques à grande échelle qui ne seront pas étudiées ici, qui ont des répercussions sur le château : les conflits que connut le royaume de France durant les deux derniers siècles du Moyen Âge. Christophe Marion, dans le cadre de sa maîtrise sur *la Reconstruction des campagnes vendômoises à travers l'exemple des domaines de la collégiale Saint-Georges de Vendôme*<sup>98</sup>, dresse la dernière synthèse sur la chronologie des conflits en Vendômois. La présentation suivante des événements ne reprendra pas l'ensemble des opérations, seules celles concernant directement Vendôme seront présentées.

Les opérations proprement dites ne se font ressentir en Vendômois qu'à partir de 1358, bien qu'à partir de 1346, les grandes chevauchées d'Édouard III dans le nord de la France entraînent un climat de tension dans tout le royaume. Ainsi, à cette date, une *bande de Gascons et d'Anglais*, commandée par le capitaine Robert Marcault, sème-t-elle la terreur dans la vallée du Loir<sup>99</sup>. Plusieurs villes et villages de la vallée sont pris ou pillés : Trô en 1358, Montoire et la Chartres-sur-Loir en 1360, tandis que l'abbaye de l'Étoile (Authon) est prise et saccagée par les Anglais en 1362<sup>100</sup>. Enfin, lors du carême de la même année, les routiers s'emparent du château de Vendôme et pillent

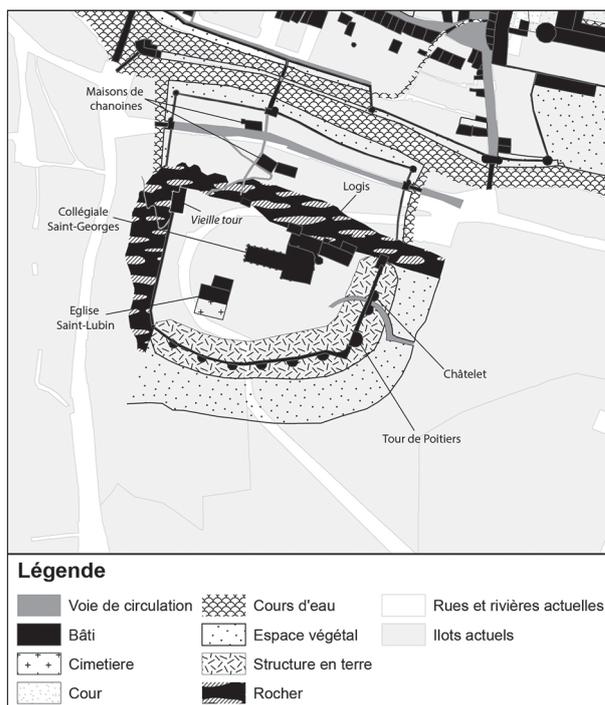


Fig. 13 : Plan du château aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.

la ville durant trois mois avant d'être chassés par le comte de Blois. Selon Siméon Luce, le comte fut fait prisonnier lors de cet épisode et ne put être libéré qu'après le versement d'une rançon de 40000 florins<sup>101</sup>. Cet événement est attesté de manière certaine par un acte de 1367 faisant mention du château *ou temps que les anemis du royaume le tenoient*<sup>102</sup>; quant aux dévastations de la ville, elles ne sont connues que par les écrits des moines de la Trinité qui furent, à les croire, gravement touchés : *Monasterium S. Trinitatis de Vindocino... oppressionibus, guerram voragine ac malignorum incurisibus vergit finaliter ad existium*<sup>103</sup>. La dernière expédition en Vendômois est celle de 1380, dirigée par le comte de Buckingham qui, voulant rejoindre la Bretagne, passa aux portes de Vendôme, mais ne tenta rien contre la ville. Malgré ces événements, le comté resta à l'écart des grandes expéditions et fut donc plutôt préservé de cette première phase, même si la présence de routiers dans la région entretenait un important climat d'insécurité.

Certainement à la suite de la prise de 1362, le roi et le comte décidèrent de renforcer le château. En effet, Charles V, dans la lutte qu'il soutenait contre les

96. AN/P/618 : 56 (1215).

97. CV/332 (1239).

98. MARION, 1995.

99. AN/JJ/103 : 314 fol. 147 (Lettre de Rémission 562).

100. SAINT-VENANT, 1912-1917a : 483.

101. K48, n° 23 Continuateur des chroniques de G. de Nangiac, t. 2, p. 318, cité par Siméon Luce, *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1876.

102. ADLEC/G/287 (1367).

103. AN/M 65a, n° 72. In Suppl. Martini V, n° 124, fol. 15, ad an. 1419 jul. 17, cité par H.S. Denifle, *La désolation des églises...*, op. cit., t. 1 : 44.

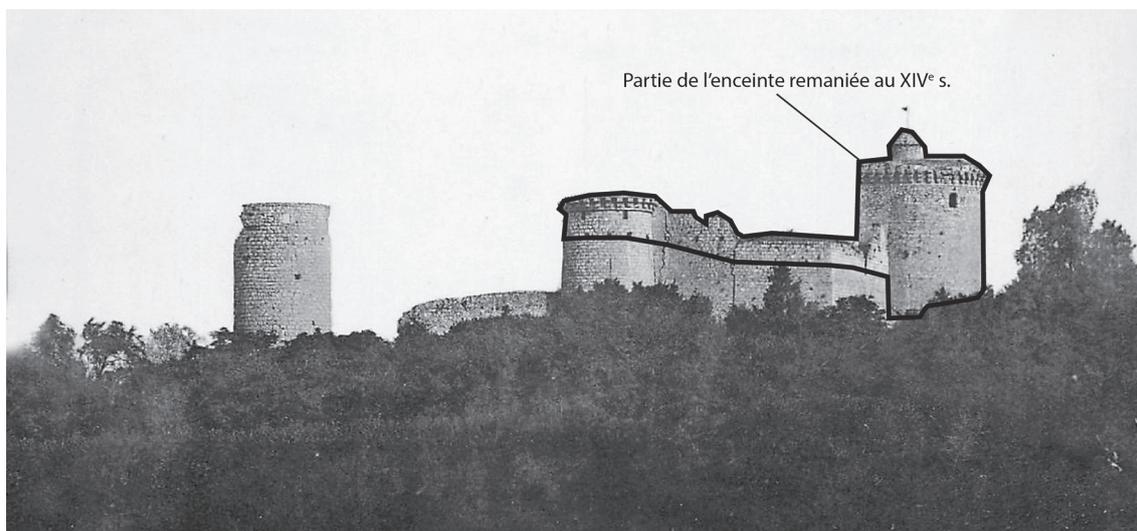


Fig. 14 : Fortification du XIV<sup>e</sup> s.

Anglais, estimait que le château de Vendôme était une place trop importante pour la laisser retomber aux mains de ses ennemis. Aussi, le 28 novembre 1367, étant au bois de Vincennes, donnait-il un mandement dans lequel il stipulait : *Nous, considérant la grande nécessité de pourvoir à la garde, fortification et emparement du chastel de Vendôme afin que aucun inconvénient ne s'en puisse suivre... avons octroyé... à notre amée et féale cousine la comtesse de Vendôme qu'elle ait et preigne sur les aides ordonnez pour le fait de la guerre en la dite comté, la somme de six cents francs d'or, pour tourner et convertir à la garde, fortification et emparement du dit chastel*<sup>104</sup>.

Est-il possible de retrouver une trace de ces aménagements défensifs dans les vestiges encore en élévation ? L'étude effectuée par Simon Bryant sur la courtine montre qu'elle fut rehaussée de 2 m et que toutes les tours furent dotées de mâchicoulis, les travaux les plus spectaculaires devant être ceux de la tour de Poitiers qui fut augmentée de plus de 3 m. Les portes de la basse-cour, de part et d'autre de la rue Ferme, ont dû elles aussi être munies de mâchicoulis, c'est en tout cas ce que suggèrent les dessins de Gervais Launay au XIX<sup>e</sup> s. Nous proposons, en l'état des connaissances, d'associer à cette phase de transformations le percement d'une nouvelle porte d'accès au château et la construction d'un châtelet d'entrée à l'est de l'ensemble castral. La porte est aujourd'hui conservée à plus de 5 m au-dessus du sol de la cour intérieure du château, invitant à restituer une rampe interne permettant de passer du niveau de la porte à celui de la cour (fig. 14).

### Le *chastel* comme centre administratif et résidence du Comte

Durant la première partie du XIV<sup>e</sup> s., les comtes de Vendôme resteront ce qu'ils étaient à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des fidèles des Valois. Le comte, suivant l'exemple royal, cherche de plus en plus à encadrer la société en s'appuyant sur cette nouvelle *force sociale* que constituent les notables dans laquelle il puise ses agents. Ces balbutiements de bureaucratisation de la société au XIV<sup>e</sup> s. sont très loin de ce qu'elle sera à la fin du XV<sup>e</sup> s., mais néanmoins quelque chose se passe ou plutôt se poursuit, puisque déjà au XIII<sup>e</sup> s., les textes de style savant montraient les progrès d'une administration comtale, mais cette fois-ci, elle prend une nouvelle ampleur tant de la part du roi que de celle du comte.

En 1364, un double mariage scelle l'alliance des familles de Vendôme et Bourbon : Catherine de Vendôme, sœur du comte Bouchard VII, épouse Jehan de Bourbon, comte de la Marche et pair de France. La sœur de ce dernier, Isabelle, épouse le comte Bouchard VII. Les intérêts des comtes de Vendôme sont de deux ordres : d'une part, renforcer leur présence dans le sud de la France où ils étaient possédés (Bouchard VI était seigneur de Castres), d'autre part, rendre visible aux yeux de tous le prestige et l'importance de la famille des Vendôme par son alliance avec un lignage royal. En 1371, un concours de circonstances assez peu prévisible modifia la donne : le décès de Bouchard VII, de sa femme et de sa fille. Catherine de Vendôme, la sœur de Bouchard, mariée au comte de la Marche, hérita du comté de Vendôme et le transmit à son fils puîné, Louis, qui donna naissance à la branche des Bourbon-Vendôme, une branche cousine des rois de France, donc en

104. TREMAULT, 1904 : 14, citant *Documents inédits de l'Histoire de France*, mandements de Charles V n° 419.

capacité d'hériter du trône. Durant tout le XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., le pouvoir comtal renforce son autorité à l'intérieur même de son comté en contrôlant mieux ses domaines et ses vassaux. Pour ce faire, il met en place une nouvelle institution : la cour des Comptes et réaménage les logis pour en faire un lieu d'exercice du pouvoir lors des montres féodales.

- *L'administration du domaine comtal : la chambre des comptes*

La chambre des comptes était l'institution chargée de gérer les biens propres du comte. Son origine et son organisation ne sont pas connues. Raoul de Saint-Venant la fait remonter à la fin du XIV<sup>e</sup> s., lors de l'avènement des Bourbons. Si nous ne pouvons prendre parti pour cette hypothèse, il est vrai qu'un changement documentaire s'opère à cette période avec l'apparition de comptes de la châtellenie<sup>105</sup> beaucoup plus précis que trois décennies auparavant<sup>106</sup>. Seuls deux personnages travaillant à cette chambre nous sont connus entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> s. Il s'agit de Jehan Georget, qualifié en 1487 d'auditeur des comptes, et de Denis Buffereau, sieur de l'Aubrière, conseiller et auditeur des comptes en 1513.

La tradition locale, fondée sur les travaux de Gervais Launay, localise la chambre des comptes dans le bâtiment du 10 rue Renarderie du fait de la présence en fond de cour d'un édifice aux caractéristiques architecturales particulières (murs épais) qui aurait pu servir de dépôt d'archives, alors que l'édifice sur rue aurait pu accueillir l'administration. Si la démonstration n'est pas dénuée d'arguments, l'étude de l'aveu rendu au comte de Vendôme par les chanoines de la collégiale en 1546 montre que cette chambre des comptes n'était pas établie dans la rue Renarderie mais dans la rue Ferme, proche de la porte Poterne<sup>107</sup>. La restitution parcellaire à partir des comptes, essentiellement celui des environs de 1510, montre à l'inverse que cette maison de la rue Renarderie appartenait à Nicolas de Rougemont, marchand drapier et seigneur du fief de Vareille à Azé (fig. 15).

L'emplacement de cet établissement ne doit rien au hasard : il est à la fois proche des logis comtaux, face aux marches du château et proche des résidences des officiers comtaux qui demeurent dans les hôtels particuliers élevés dans la ville *intra-muros*, sur la rive droite du Loir, principalement dans la rue Guesnault. C'est certainement pour ces officiers de la chambre des comptes que fut réactivé le passage entre *le derrière au comte*, la place du marché et le Loir et la rue Ferme leur permettant, ainsi qu'aux chanoines demeurant dans la rue Ferme, de circuler plus aisément entre les deux ensembles sans avoir besoin de sortir de la ville. Il s'agit en fait du seul moyen de circulation permettant la liaison directe entre le

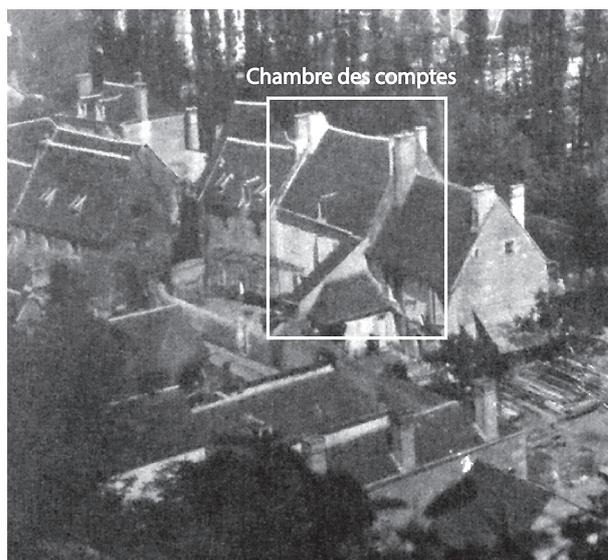


Fig. 15 : La chambre des comptes de Vendôme.

château et la ville. Certainement déjà existant au XIII<sup>e</sup> s. et peut-être même auparavant, ce passage est réactivé et répond à une mise en scène du pouvoir. En effet, une nouvelle rue reliant la place du marché à la porte Poterne est percée à peu près au centre de la limite septentrionale de la place<sup>108</sup>. Ce percement n'est connu que par la mention, dans le compte des environs de 1510, de la destruction d'une maison relevant du fief de la Vicomé. La constitution de ce nouvel accès a nécessité la construction d'un nouveau pont et la reconstruction de la porte Poterne par un changement d'orientation par rapport à l'axe du mur de ville.

Les prisons comtales ne sont pas mentionnées au XIV<sup>e</sup> s. alors que leur existence est certaine. Elles peuvent être localisées au même endroit que pour les siècles postérieurs, c'est-à-dire dans la porte Poterne, établie sur la rue permettant de joindre directement la basse-cour du château à la place du marché, là où sont établis la halle aux tanneurs, lieu de jugement, et le pilori. L'emprisonnement constitue néanmoins un cas rare car la détention d'un individu coûte cher (entretien en vivres, fourniture de la paille pour la couche, salaire du geôlier).

- *Le chastel comme lieu de résidence comtal et lieu de la montre féodale*

Jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> s., *l'état de noblesse* n'était pas affaire de titre mais affaire de reconnaissance. La présence des individus aux montres, leur participation aux rites vassaliques (hommage et remise du dénombrement), le choix du lieu de sépulture, le symbolisme de la résidence seigneuriale et des armoiries, étaient autant de preuves d'une appartenance à un groupe

105. AN/P/975/03 *Comptes* (vers 1380) et AN/P/976/07 *Comptes* (vers 1410).

106. AN/P/973/*Comptes* (1354).

107. AN/P/611 (1546).

108. AN/P/974-8/01-2 *Comptes* (vers 1510).

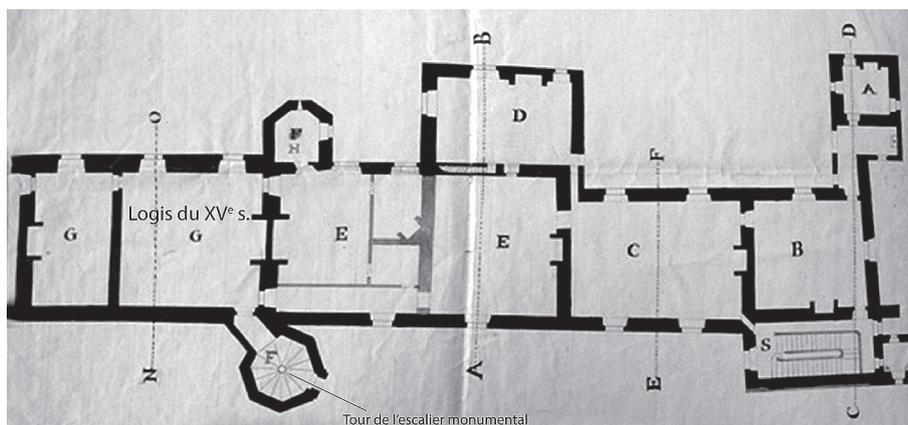


Fig. 16 : Construction d'un logis au XV<sup>e</sup> s. (ADLEC 1/Fi/746).

particulier, une élite qui ne se dénommait pas noble, qui ne partageait pas les mêmes titres, mais qui vivait dans les mêmes cercles et selon le même mode de vie<sup>109</sup>.

La construction de nouveaux logis dans le château de Vendôme doit, en plus de répondre à des besoins de modernité, assurer la mise en scène d'un rassemblement de l'élite. Si les vestiges des logis comtaux n'ont pas fait l'objet d'études archéologiques poussées, l'observation des vestiges accessibles a néanmoins mis en évidence une phase de construction pouvant être attribuée au milieu du XV<sup>e</sup> s. sur la base du style des ouvertures. Il s'agit de la construction d'un corps de logis dans le prolongement de ceux édifiés aux siècles antérieurs sur la façade nord du château, du côté de la ville. Ce bâtiment de forme quadrangulaire de 24 m de long sur 11 m de large était accessible par la cour. Une tour d'escalier monumentale hors œuvre est également construite dans cette cour permettant d'accéder à l'ancien logis par un couloir. Cette disposition particulière s'explique par la présence du chevet de la collégiale Saint-Georges (fig. 16).

### L'âge d'or de la collégiale

Vers 1430, Louis de Bourbon, revenu de captivité après la défaite d'Azincourt, réforme le chapitre collégial Saint-Georges en augmentant le nombre de chanoines de douze à vingt et en ajoutant huit hebdomadaires. Les raisons de ce geste restent inconnues mais l'hypothèse d'un remerciement pour sa libération n'est pas à écarter ; la collégiale aurait-elle participé financièrement ? Après tout, ce personnage a bien conféré à la ville le privilège de gracier, chaque année, un criminel pour remercier la sainte Larme de l'avoir libéré. Cette augmentation du nombre de chanoines est peut-être aussi une réponse comtale aux demandes des

bourgeois qui veulent pour la plupart avoir un fils chanoine.

Le passage de douze à vingt chanoines a des répercussions directes sur l'aménagement de leurs résidences, toutes situées dans la rue Ferme, en contrebas du château et de la collégiale. Leur nombre doit augmenter. Un édifice, attribué au milieu du XV<sup>e</sup> s. et aujourd'hui disparu, témoigne de cet essor. Détruit en 1931, il n'est connu qu'à travers les notes et dessins de Suzanne Trocmé et les aquarelles de Paul Louzier, publiés dans le *Bulletin de Société Archéologique* de 1931<sup>110</sup>. D'une longueur de 16 m et d'une largeur de 8 m, cet édifice comportait deux niveaux sous comble. La salle du premier étage possédait encore en 1931 plusieurs peintures murales dont un saint Michel à cheval, caractéristique de la première moitié du XV<sup>e</sup> s. (fig. 17).

### XVI<sup>e</sup> S. : LE CHÂTEAU COMME L'UN DES LIEUX DE RÉSIDENCE D'UNE GRANDE FAMILLE DU ROYAUME (1515-1589)

À partir de la fin du XV<sup>e</sup> et durant le XVI<sup>e</sup> s., le château de Vendôme devient l'un des lieux de résidence parmi d'autres de la très importante famille des Bourbon-Vendôme dont le rôle dans la prospérité du duché au XVI<sup>e</sup> s. reste encore à étudier. Depuis le milieu du XV<sup>e</sup> s., le comte de Vendôme cherche à s'abstraire de la suzeraineté angevine. Il y parvient en 1484 par la création royale d'un *comté du Vendosmois* et qui atteint son apogée en 1515 quand François I<sup>er</sup> érige le comté de Vendôme en duché. Cette nouvelle reconnaissance se manifeste par des réalisations matérielles au sein même du château, par le renforcement du rôle des chanoines auprès du pouvoir et enfin par la recherche d'une certaine autonomie par rapport au pouvoir royal par l'adoption du Protestantisme. Si cette période fut

109. MARION, 2003 : 73.

110. TROCME, 1931 : 27-36.

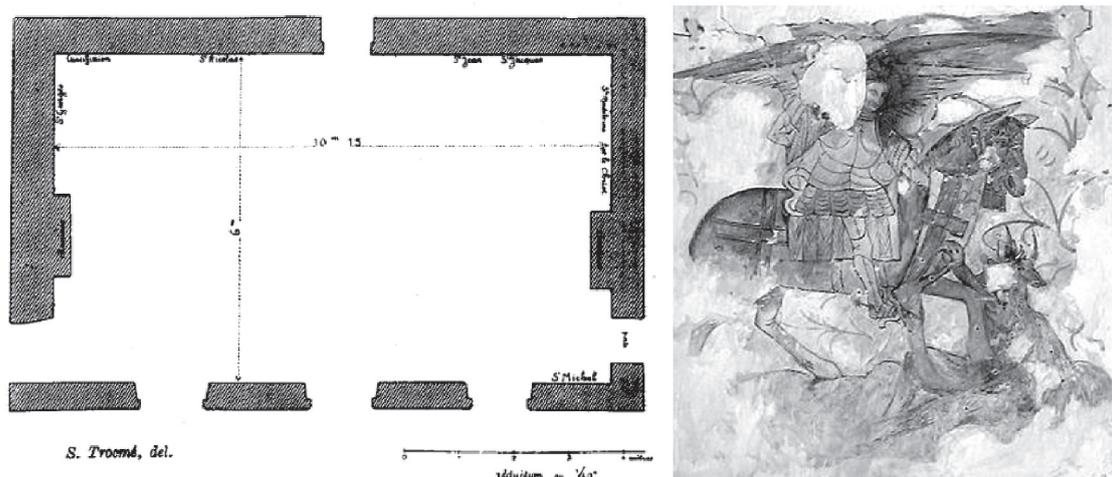


Fig. 17 : Maison du XV<sup>e</sup> s. détruite en 1931 (TROCMÉ, 1931).

certainement celle de l'âge d'or du château, il faut avouer que nos connaissances sont plus que lacunaires (fig. 18).

### Les Bourbon-Vendôme : de grands constructeurs ?

Se succèdent à la tête du duché, durant cette période, trois ducs et deux régentes. Au début du XVI<sup>e</sup> s. la gouvernance du duché est confiée à Marie de Luxembourg (1462-1495-1546)<sup>111</sup>, la femme de François de Bourbon (1470-1477-1495). Leur fils Charles de Bourbon (1489-1495-1537) n'exerça pas réellement le pouvoir sur le duché dans les mains de sa mère. Antoine, son fils (1518-1537-1562), gouverna entre la mort de sa grand-mère et sa mort en 1562, date à laquelle sa femme Jeanne d'Albret prit en main la destinée du duché avant de le confier en 1572 à son fils Henri (1553-1562-1610), futur Henri IV de France (1589-1610) qui le réunit à la couronne en 1589. Ces rapides présentations ont pour but de mettre en évidence la prédominance de la personne ducal dans le jeu d'acteurs. Le duc, s'il ne prend pas l'initiative de certaines actions, est néanmoins toujours consulté, ou du moins son conseil (fig. 5).

Le rôle de Marie de Luxembourg qui règne entre 1487 et 1546 a déjà été évoqué dans le chapitre précédent. Néanmoins, les trente dernières années de son règne sont marquées par une croissance économique importante, encouragée par le développement de l'industrie textile, du cuir et surtout de la ganterie. Si la tradition locale lui attribue la paternité du développement de ces industries, nous verrons qu'aucune preuve ne vient la corroborer. C'est aussi durant ces trente

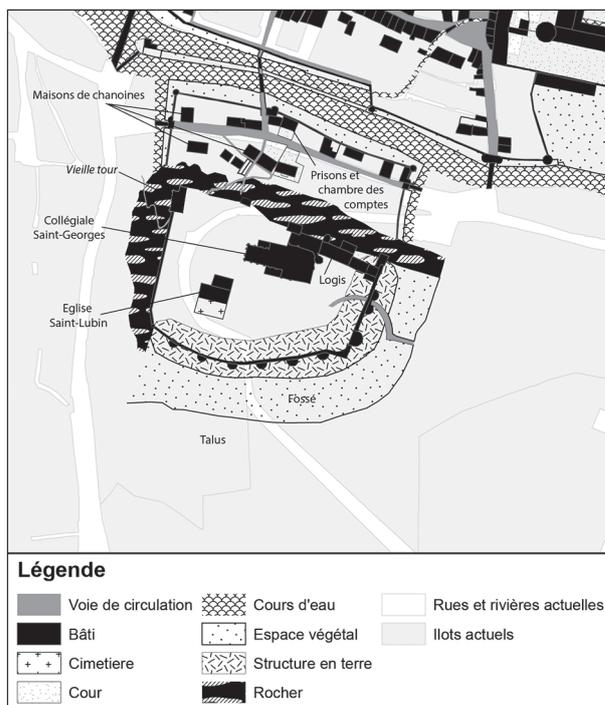


Fig. 18 : Plan du château au milieu du XVI<sup>e</sup> s.

dernières années que sont introduites les formes architecturales à l'antique. Le tombeau qu'elle fait édifier dans la collégiale Saint-Georges, certainement vers 1520, pour elle et son mari, en est une des premières manifestations. Cette datation, faute de comptes ou d'actes notariés, ne repose que sur le style des chutes d'ornements que Thierry Crépin Leblond<sup>112</sup> a datées de

111. Les trois dates correspondent : à la date de naissance, à la date de début de règne en italique et à la date de décès.

112. Information orale communiquée lors d'une visite de Vendôme en 2014.

la seconde décennie du XVI<sup>e</sup> s., du fait de la présence de glaives couplés, de soleils, de trophées et de chimères.

Marie de Luxembourg dut également faire édifier de nouveaux bâtiments dans l'emprise du château comme tendrait à le prouver un *compte de paiement de bâtiments fait au château de Vendôme en 1531*<sup>113</sup>. Nous ne savons rien de ces bâtiments. S'agit-il des logis édifiés sur la façade nord à flanc de coteau ? Le document qui devait être conservé aux Archives nationales n'a pas pu, pour le moment, être retrouvé.

À sa mort, c'est son petit-fils, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme en 1537, qui prend la tête du duché. Il règne sur un territoire encore plus vaste que sa grand-mère puisque ses intérêts s'étendent de la Picardie (par sa grand-mère) à la Navarre (par son mariage avec Jeanne d'Albret en 1548). Sa présence au château de Vendôme est rare ; il est trop occupé à administrer ses domaines et à côtoyer la cour où il doit naviguer entre les différents partis religieux. Peu porté sur les choix tranchés, il adhère au Protestantisme et le renie au gré de ses intérêts, à l'inverse de sa femme Jeanne d'Albret qui adhérera complètement à la réforme calviniste. À sa mort en 1562, c'est sa femme qui prend entre ses mains l'avenir du duché. Séjournant quelquefois au château, elle n'y fit pas de grands travaux. Son fils Henri, en opposition avec la majorité des habitants de Vendôme restés catholiques, ne séjournera pas à Vendôme. Il n'y vient qu'en 1589, une fois roi, pour reprendre la capitale de son duché qui adhérerait à la Ligue. J.-C. Pasquier en a déjà fait l'étude et noté les conséquences sur l'espace castral<sup>114</sup>.

### L'installation du Protestantisme à Vendôme (1560-1598)

L'idée de réforme au sein de l'Église apparaît dès la fin du XV<sup>e</sup> s. Les raisons qui expliquent l'installation des idées protestantes en Vendômois sont complexes et difficiles à cerner en l'état des connaissances.

Quoi qu'il en soit c'est bien Jeanne d'Albret qui structure l'Église protestante de Vendôme et favorise la construction d'un temple au pied du château, vraisemblablement entre 1560, date de sa conversion, et avril 1562, date à laquelle Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, mentionne le temple de Vendôme : *Qui plus est, plusieurs belles Eglises se dresserent au mesme temps es lieux circonvoisins, comme à Nevers, au Chasteau du Loir, à Lassay, à Laval, à Noyan, à Bellesme, & Vendosme, quoyque l'Evesque du lieu fist tout ce qu'il pouvoit pour s'y opposer, jusqu'à en faire meurtrir plusieurs es faubourgs*<sup>115</sup>. Ce texte indique des tentatives d'édifications antérieures dans les faubourgs, qui se sont

toutes soldées par un échec devant l'acharnement de l'évêque de Chartres. L'emplacement exact de l'édifice nous est donné par le chanoine du Bellay qui indique que *le prêche se sonnoit avec la grosse Cloche* [de la collégiale] *et les Huguenots venoient et s'assembloient environ l'endroit ou loge a present le portier de la première porte du Château*<sup>116</sup>. Les vestiges de ce temple sont visibles sur les gravures du château du XVII<sup>e</sup> s. et la vue de Gaspard Dupuis au XVIII<sup>e</sup> s.

Le choix du complexe castral pour l'installation du temple n'est pas anodin :

- il est proche des logis qu'occupe la duchesse lors de ses séjours à Vendôme ;
- il est établi sur les terres mouvant directement du pouvoir ducal, dans l'enceinte castrale, une position qui constitue une dissuasion efficace à de nouvelles déprédations ;
- il est proche de l'entrée orientale de la basse-cour permettant un accès facile des protestants habitant en ville ou dans les campagnes alentour ;
- il est aussi à une certaine distance de la collégiale castrale et en contre-bas, ménageant ainsi la sensibilité des chanoines.

### Les chanoines de Saint-Georges : grands propriétaires dans le *chastel*

L'aveu de 1546<sup>117</sup> dresse un état de l'occupation de la rue Ferme dont les trois quarts renferment des hôtels particuliers appartenant aux chanoines ; seul le cadran sud-est de ces îlots leur échappe. Les résidences de ces chanoines prennent plusieurs formes selon la richesse du personnage : les officiers habitent dans de vastes demeures en pierre alors que les chanoines ordinaires demeurent dans des habitations en pan de bois que nombre de Vendômois envieraient (**fig. 20**).

### XVII<sup>e</sup> S. : LE CHÂTEAU COMME POINT D'ORGUE DE LA MISE-EN-SCÈNE D'UNE NOUVELLE CAPITALE

Après les troubles des Guerres de religion, le duché est donné en 1598 en apanage à César de Vendôme, fils illégitime d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, légitimé en 1595. Il considéra la ville de Vendôme et son château comme une capitale à part entière qui devait refléter son rang (**fig. 5**).

### Une modernisation du château

Malgré ses éloignements du Vendômois, César entreprit une véritable modernisation du château ducal. En

113. TRÉMAULT, 1869 : 257.

114. PASQUIER, 1991 : 71-88.

115. BEZE, t. I : 609.

116. BMV/Ms/328 (1665) : DU BELLAY : 120.

117. AN/P/611 (1546).